



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

10/03/2020

Rapatriement des réserves d'exportation

P11

La Côte d'Ivoire améliore sa performance

Le taux de rapatriement effectif était en deçà des exigences réglementaires, un défaut de cession des devises imputable aussi bien aux opérateurs économiques qu'aux banques.

Révision de la Constitution

P4

Le Congrès se prononce en faveur de la modification

Par un vote à main levée, la majorité des députés et des sénateurs ont donné leur quitus pour l'amendement de la Constitution.

Pr Henriette Dagri Diabaté (auteure)

P2

“ Les Ivoiriens se rendront compte qu'Alassane Ouattara est un grand Président et un homme de paix ”

Auteure du recueil de discours de 211 pages, intitulé « Messages de paix d'une femme engagée » paru à Frat Mat Editions, la Grande Chancelière de la République de Côte d'Ivoire, saisit l'occasion de la présentation de son ouvrage pour attirer l'attention sur la grandeur d'esprit du Président de la République. Le livre sera officiellement présenté le jeudi 19 mars à partir de 17 h, au Palais de la culture de Treichville.

Pr Henriette Dagri Diabaté (auteure)

“ Les Ivoiriens se rendront compte qu’Alassane Ouattara est un grand Président et un homme de paix ”

Auteure du recueil de discours de 211 pages, intitulé « Messages de paix d'une femme engagée » paru à Frat Mat Editions, la Grande Chancelière de la République de Côte d'Ivoire, saisit l'occasion de la présentation de son ouvrage pour attirer l'attention sur la grandeur d'esprit du Président de la République. Le livre sera officiellement présenté le jeudi 19 mars à partir de 17 h, au Palais de la culture de Treichville.

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a annoncé devant les parlementaires qu'il ne se représenterait pas à la magistrature suprême en octobre prochain. Comment réagissez-vous à cette annonce ?

Avec fierté et émotion, car le Président de la République a fait vivre un moment véritablement historique à la Côte d'Ivoire. Pour la première fois, un président décide lui-même de se retirer du pouvoir. Je félicite Alassane Ouattara pour sa décision, une de plus, qui démontre sa volonté de laisser une Côte d'Ivoire apaisée.

Vous venez de publier un livre intitulé « Messages de paix d'une femme engagée », qui réunit la plupart de vos discours prononcés depuis votre accession à la tête du RDR, en septembre 2017. Qu'est-ce qui a motivé la sortie de cet ouvrage ?

Au départ, c'est une demande du directeur général de Fraternité Matin, Monsieur Venance Konan. J'ai relu ces discours prononcés depuis que j'ai été élue présidente du RDR. Il y a, en effet, une idée qui les traverse tous, exprimée d'une manière ou d'une autre, quel que soit l'auditoire, c'est celle de la paix, de la concorde, du respect des uns vis-à-vis des autres. J'ai trouvé que la proposition de Venance Konan était opportune dans le contexte politique pré-électoral que nous connaissons.

Femme de conviction, nourrie à la sève « houphouëtiste », vous restez attachée aux idéaux de paix tels que cela transparaît dans votre ouvrage-recueil de discours. Quelle définition donnez-vous à la paix ?

La Paix n'est pas seulement une conception philosophique ou une idée. Elle est certes un « état d'esprit » mais aussi une réalité qui ne peuvent être portés que par des hommes et des

femmes. Il n'y a pas de paix sans hommes de paix. C'est pourquoi Houphouët-Boigny disait, pour illustrer cet état d'esprit, que « la paix est un comportement ». J'adhère à cette vision qui place l'humain au cœur de l'idée de la paix. Au-delà, la paix est également une réalité vécue : quand on est obligé de rester confiné chez soi, sans pouvoir travailler ou se ravitailler parce qu'il serait dangereux de sortir, on éprouve très concrètement ce que l'absence de paix signifie. La paix s'éprouve aussi bien dans la sphère privée que dans la vie en société. Quand un paysan mange un bon foutou dans sa cour, on présume qu'il souhaite le faire en paix, sans dérangement. Si ce même paysan quitte sa cour pour aller dans son champ, pour le cultiver, le moissonner et ensuite, pour vendre le fruit de son travail, il entend également pouvoir le faire en paix. C'est la même chose pour sa femme, si elle veut pouvoir vendre ses vivriers. Et pour leurs enfants, s'ils veulent aller à l'école. Car si c'est la guerre, s'il y a des barrages qui les empêchent de se déplacer, alors qu'ils soient paysans ou qu'ils vivent en ville, les citoyens ne peuvent plus jouir de leur liberté et du fruit de leur labeur. La paix est le seul état de la société qui permet à chacun de ses membres de s'épanouir et au pays de se développer. On dit souvent en économie que « la route précède le développement ». Je dirai aussi que la paix est le préalable à tout développement et qu'elle garantit sa pérennité.

Quel est, selon vous, le profil de l'homme ou de la femme de paix ?

L'homme de paix n'est pas sans convictions (d'ailleurs la paix elle-même est une conviction). Mais il les défend avec sa tête, sa raison et ses réflexions, dans le respect de ses contradicteurs, des institutions et des peuples qu'il veut représenter. La violence ne peut-



être qu'un ultime recours, non pas pour faire valoir un point de vue, mais lorsque le cadre dans lequel on nous place est lui-même illégal et que rien d'autre ne peut plus être envisagé pour se faire entendre. Nelson Mandela, par exemple, était un homme de paix qui avait des convictions si fortes qu'elles l'ont mené en prison durant 24 ans. Lors de son procès en 1964, alors qu'on lui reprochait des actions violentes, on a su dans son discours quel homme de paix il était. Car ce même discours est celui qu'il prononça 24 ans plus tard, le jour même de sa libération. Il n'avait pas pris une ride. C'est ça, de mon point de vue, un homme de paix. Les Ivoiriens se rendront compte, particulièrement après sa dernière annonce, qu'ils ont eu en Alassane

Ouattara, non seulement un grand président, mais aussi un homme de paix. Tout au long de ces deux mandats, son discours d'unité et d'apaisement n'a pas varié, ses décisions en faveur de la paix se sont succédées. Il l'a dit, il l'a fait.

Y a-t-il des moments où la paix peut paraître un vain mot ?

Il peut y avoir des cas, entre États, en cas d'agression caractérisée, par exemple, où la guerre est la seule solution pour conserver son intégrité. Les chefs d'État qui, entre 1939 et 1945 ont mené la guerre contre le nazisme, ont été légitimes à le faire. Mais au sein d'un même pays, entre peuples d'une même nation, alors, jamais, jamais, jamais, il ne faut renoncer à la paix, au dialogue et à l'apaisement. Encore

une fois, comme je le disais pour l'Afrique du Sud, seules des circonstances d'une exceptionnelle gravité peuvent amener des individus à déroger à ces principes. Mais entre frères, on doit toujours pouvoir se parler et trouver des solutions.

À la page 38, vous rappelez qu'Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié ont su faire preuve de sagesse : « Ils ont fait la démonstration qu'aucun obstacle insurmontable ne pourra entraver notre alliance ». Cette vérité reflète-t-elle la réalité politique aujourd'hui ?

Ce discours illustre une situation particulière, datée. Des obstacles hélas ont, depuis, entravé l'alliance RHDG qu'ils avaient su former et qui a permis en 2010 d'installer à nouveau la paix

en Côte d'Ivoire. Je le regrette profondément. J'ai la conviction que le dialogue, toujours porteur d'espoir, finira par l'emporter.

Quel regard portez-vous sur la paix en Côte d'Ivoire ?

En Côte d'Ivoire, la paix a connu des fortunes diverses. Durant la terrible décennie 2000, je n'ai pas reconnu les Ivoiriens, je n'ai pas reconnu mon pays avec ses valeurs fortes de convivialité, de bonhomie, d'art de vivre léguées par Houphouët-Boigny. Depuis l'élection d'Alassane Ouattara à la tête du pays, la paix retrouvée a permis de reprendre notre marche vers le développement, à ses talents de retrouver un terrain favorable pour s'exprimer au bénéfice de tous. C'est ce qu'on a appelé le deuxième miracle ivoirien. Pour ma part, je poursuivrai sans relâche cette préoccupation : la quête de la paix.

De 2011 à aujourd'hui, peut-on dire que la Côte d'Ivoire est en paix ? Les Ivoiriens sont-ils en paix ?

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire est en paix. C'est indéniable! Les Ivoiriens ont quelquefois besoin de piqûres de rappel. C'est ce à quoi je m'attache souvent, quand je prononce un discours, moi qui ne jouis que du magistère de la parole. Chacun se rend aisément compte de ce qu'a apporté la paix retrouvée.

Femme politique de haut rang, qu'est-ce qui motive votre engagement dans un tel milieu jugé impitoyable, où l'on ne se fait pas de cadeaux ?

Quand on a des convictions, il faut faire en sorte de les exprimer et de les voir aboutir. Je suis une universitaire, je n'avais pas la vocation de la politique. Mais à un moment donné, il m'est apparu, même si j'ai pu éprouver la dureté de ce milieu, qu'il était l'une des voies possibles pour défendre mes convictions. Je l'ai fait avec détermination et je ne regrette pas

Mardi 10 mars 2020

du tout. Ce qui m'importe, c'est le mieux-être de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens. Aujourd'hui, c'est le cas et je voudrais que cela continue.

Si c'était à refaire, qu'auriez-vous souhaité apporter de nouveau ?
Je ne pense pas, si c'était à refaire, que je ferais les choses vraiment différemment.

Pourquoi ?
Je n'ai jamais cédé sur mes convictions ou sur ce que je croyais juste, mais je l'ai toujours fait dans le respect de mes adversaires politiques. J'ai toujours tenté de respecter une ligne de conduite la plus digne possible. Je n'ai à rougir d'aucun de mes actes, d'aucune de mes paroles politiques. Si je n'ai qu'un regret, c'est que mes positions poli-

tiques ont parfois eu des conséquences sur mes proches.

Quel jugement portez-vous sur les acteurs politiques Ivoiriens dans la volonté d'aller à la paix ?

Qui suis-je pour porter des jugements sur tel ou tel acteur politique ou pour délivrer des bons et des mauvais points? Disons seulement que je ne suis pas mécontente, du point de vue que vous évoquez, la recherche de la paix, du camp politique auquel j'appartiens depuis quarante ans, derrière le Président Alassane Ouattara.

À quelques mois de l'échéance électorale, quel appel lancez-vous à toutes ces personnes

qui ont déjà payé le prix de la désunion en Côte d'Ivoire ? Et aux Ivoiriens dans leur ensemble ?

À ceux qui ont payé le prix de la désunion, je renouvelle ma compassion. Aux Ivoiriens dans leur ensemble, au risque de me répéter, je veux dire que la violence verbale précède toujours la violence physique. Dans cette période pré-électorale, j'appelle chacun à mesurer ses propos. Le président de la République l'a dit : « Tous ceux qui veulent solliciter le suffrage des Ivoiriens pourront le faire ». Qu'ils affûtent leurs arguments pour les convaincre au lieu de dénigrer leurs contradicteurs ; qu'ils appellent leurs partisans au calme au lieu d'exciter les haines ; bref, que chacun

joue le jeu de la démocratie.

Femme Intellectuelle, femme politique, quelle image souhaitez-vous qu'on retienne de vous ?

Il est difficile de séparer les deux aspects, la femme politique et l'intellectuelle. On ne choisit pas, de toute façon, l'image de soi que les gens retiennent. L'histoire le décidera. Il est certain que je suis une femme et que j'ai eu dans ma vie une certaine influence. J'espère qu'elle sera jugée positivement.

Le rêve d'une Côte d'Ivoire unie et réconciliée avec les acteurs politiques clés que sont Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié

et Laurent Gbagbo est-il possible à votre avis ?

Chacun a eu sa part à jouer. Aujourd'hui, comme l'a dit et démontré le Président Alassane Ouattara, il est temps, je crois, qu'une nouvelle génération de responsables politiques prenne le relais. Je souhaite qu'ils le fassent dans le respect les uns des autres, dans la préservation de l'unité du pays et de nos valeurs intangibles.

A votre avis, la femme peut-elle avoir un rôle particulier dans la promotion de la paix ?

Essentiel. Quelles soient en position de responsabilité ou pas, les femmes, qui sont aussi des mères et des épouses, souvent sont plus tempérées.

Leurs réactions sont souvent moins guidées par l'émotion et l'immédiateté que celles de certains hommes.

Vous semblez avoir inspiré de nombreuses femmes dans le combat politique. Quelle leçon voulez-vous qu'elles retiennent de vous ?

Si c'est le cas, je ne peux que m'en réjouir. Si je peux me permettre un seul conseil, je leur dirais ceci : « Travaillez inlassablement ; faites ce que vous devez faire ; restez intègres quant à vos idées et n'ayez pas peur ». L'heure des femmes est arrivée et c'est très bien ainsi. ■

INTERVIEW RÉALISÉE PAR BRIGITTE GUIRATHE

Un véritable appel à la fraternité universelle

À quelques mois de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, la tension est déjà palpable entre les acteurs de la vie publique. Certains comportements, certaines paroles font ressurgir à la mémoire des Ivoiriens, incrédules et inquiets, les pires souvenirs. Dans ce brouhaha, il nous faut écouter une voix qui porte. Une voix incontestable et respectée. Une voix qui, telle une boussole, nous montre, depuis des années, le chemin de la paix et de la concorde en Côte d'Ivoire. Cette voix de la sagesse, pondérée, chargée de l'histoire de notre pays, de ses bons comme de ses pires et douloureux épisodes. Cette voix, au-dessus de la mêlée, est celle de Mme Henriette Dagri Diabaté. (...) Il nous est apparu comme une nécessité, comme une urgence même, de publier, avant cette échéance politique majeure, les discours prononcés par cette grande dame depuis son accession à la tête du parti présidentiel. C'est en ces termes que Venance Konan, préfacier de ce recueil de discours, situe le lecteur sur les raisons profondes de la réalisation de cette œuvre historique. Le livre d'environ 211 pages divisé en trois grands chapitres met en exergue la volonté de paix contenue dans les différents discours de l'auteure. Réunissant les communications de Henriette Dagri Diabaté en tant que militante, puis présidente du Rdr (7 décembre 2017-25 janvier 2019) et, enfin, Grande chancelière de l'Ordre national de Côte d'Ivoire (31 mai 2017-

8 août 2019), l'ouvrage paru à Frat-Mat Editions et imprimé en février 2020 s'offre comme un véritable appel à la paix, à l'amour humain et à la fraternité universelle. Il met en exergue l'engagement de l'auteure, quels que soient le lieu et les couches sociales à instruire. A la cérémonie d'ouverture du village du 3e congrès du Rdr, à la commémoration des 25 ans du décès du Président Félix Houphouët-Boigny, lors de l'hommage au Président de la République à Korhogo ou à la réunion avec les sénateurs, le mardi 3 avril 2018, la Grande Chancelière a trouvé le temps de glisser son message pour la construction d'une paix durable. « L'une des voies que nous devons exploiter, c'est de faire appel à notre histoire, fouiller nos mémoires, interroger nos anciens. Car nous le savons tous, nos traditions regorgent de mécanismes pour traiter les différends, éviter les conflits et vivre en harmonie. Ce sont nos outils propres, tels que l'Abissa, le Tukpé ou le Sananguya, qu'il faudrait exhumer et remettre à l'ordre du jour. Afin qu'entre nous, entre Africains, entre Ivoiriens, nous puissions nous engager devant le peuple à bannir toute violence. Enfin, un comportement de paix demande de la volonté. Alors soyons volontaires ! Il demande de la persévérance. Alors soyons persévérants ! Il demande de la respect de l'autre. Alors soyons francs et respectueux ! », écrit l'auteure aux pages 178 et 179. C'était à



l'occasion de la cérémonie de décoration du 8 août organisée dans les locaux de la Grande chancellerie, dans le cadre de la célébration de la fête de l'indépendance 2019.

Jetant un regard critique desdits discours à partir de la page 195, Koné Nangbama Carine Christiane, étudiante en instance de doctorat de la faculté des Lettres modernes à l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, fait remarquer que « les discours de l'auteure sont marqués par la deuxième personne du pluriel : un « vous » récurrent, des formules d'ensemble comme « Mesdames et Messieurs, Mes chers amis », « Chers amis », « Chers militants » qui renvoient à l'auditoire dans sa globalité, une personne morale prise comme une entité unique à qui l'on s'adresse. A travers l'implication de l'auditoire et la forme de familiarité ou de proximité qu'elle introduit, la présidente du Rdr cherche à toucher, voire à émouvoir chaque personne qui le compose ». En dernière de couverture, Macaire Dagry rejoint le préfacier sur les raisons qui justifient la conception de l'ouvrage : « Notre souci, c'est comment faire face à la violence sociale et mieux, comment la conjurer. Notre souci, c'est d'encourager les faiseurs de paix, c'est-à-dire, tous ceux qui, au cœur des sociétés, travaillent pour la promotion de la cohésion sociale, la réconciliation et la paix ». ■

BRIGITTE GUIRATHE

Révision de la Constitution

Le Congrès se prononce en faveur de la modification

Par un vote à main levée, la majorité des députés et des sénateurs ont donné leur quitus pour l'amendement de la Constitution.

Pour la deuxième fois, le Congrès s'est réuni le 9 mars 2020, à la salle de 2000 places de la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, sous la présidence d'Amadou Soumahoro, président de l'Assemblée nationale, pour plancher sur deux points majeurs inscrits à l'ordre du jour des travaux. En effet, les 331 députés et sénateurs présents à cette séance, sur les 350 membres, avaient à adopter la résolution fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Congrès. Ils avaient également à prendre en considération le projet de loi portant révision constitutionnelle. Ces deux points majeurs inscrits à l'ordre du jour ont suscité des débats très houleux, d'autant que les députés du groupe parlementaire Pdcî-Rda, Vox Populus et Rassemblement ont lu une déclaration dans laquelle ils s'opposent à la procédure



Les députés et sénateurs se sont prononcés en faveur de la révision de la Constitution. (PHOTO: D.R)

mise en route. Selon eux, il faut au préalable soumettre la résolution fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Congrès au

Conseil constitutionnel (Cc), avant de la présenter au Congrès pour son adoption. Car selon ces trois groupes parlementaires, la suite lo-

gique des travaux dépend de ce préalable. Quant aux congressistes du groupe parlementaire Rhdp, ils soutiennent le contraire.

Pour eux, il est question d'adopter ladite résolution d'abord en Congrès, avant de le soumettre au Conseil constitutionnel pour vérifier

sa conformité à la Constitution. Cette procédure a, selon eux, pour avantage de gagner du temps. Face au blocage qui se profilait à l'horizon, le président du Congrès Amadou Soumahoro et son vice-président Jeannot Ahoussou Kouadio ont recouru au vote du Congrès. Au total, à l'issue d'un vote à main levée, ce point a été adopté par 255 membres. 65 autres ont voté contre et 11 se sont abstenus. En ce qui concerne le second point relatif au projet de loi portant révision constitutionnelle, 225 congressistes ont voté en faveur de ce point, 83 se sont prononcés contre et 4 se sont abstenus. L'adoption donc de ces deux points à la majorité du Congrès a ainsi ouvert la voie à l'examen dudit projet de loi par la Commission des affaires générales, institutionnelles et des collectivités territoriales (Cagict) du Sénat, le même jour dans l'après-midi. ■

N'DRI CÉLESTIN

• Une Constitution n'est pas une tente dressée pour le sommeil !

Les Constitutions ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil des peuples. Royer Collar ne croyait pas si bien dire. La réflexion du philosophe français du 18^e siècle a traversé le temps. Les juristes, spécialement les publicistes, se la sont appropriée. C'est aujourd'hui l'un des grands principes en Droit constitutionnel. Au moment où le Chef de l'État Alassane Ouattara introduit un lifting de la loi fondamentale, certains diraient : pourquoi si tôt, alors que la Constitution n'a que trois ans d'existence et qu'elle a été votée à 93,42% ? A ceux-là, il est bon de rappeler la pensée de Royer Collar qui reste d'actualité. Dire qu'une Constitution n'est pas un temple dressé pour le sommeil, c'est retenir qu'une Constitution n'est pas la bible, qu'elle n'est pas une œuvre figée et qu'elle a besoin d'être actualisée. Certes, par son rôle éminent, la Constitution constitue le socle de l'État. Fondation principale de l'édifice de l'État, elle est conçue pour

durer dans le temps. Car en plus de garantir la hiérarchie des normes juridiques, elle règle, entre autres, la dévolution, l'exercice et la transmission du pouvoir. L'édifice constitutionnel a donc vocation à demeurer longtemps dans sa structure principale. Mais à l'image de tout édifice, on en refait régulièrement les fenêtres, les portes, les couloirs, le salon, le jardin... Pierre angulaire de l'État, il est bon que la norme des normes s'adapte. C'est-à-dire, qu'elle intègre les évolutions de la société, se polisse, se modernise et se mette en harmonie avec la cadence du pays. C'est le sens de la révision. Or justement, la cadence de la Côte d'Ivoire s'est accélérée ces dernières années. Pas toujours dans la bonne direction. Le pays a connu une succession de crises aiguës qui ont parfois mis sa loi fondamentale entre parenthèses. Il est bon de rappeler qu'une révision constitutionnelle n'est pas à proprement parler une modification qui, elle, peut aller jusqu'à des changements substantiels. La révision, à

plus forte raison, ne vise pas et n'aboutit pas à un changement de Constitution. Le 8 novembre 2016, c'était un changement de Constitution. Les Ivoiriens ont, par référendum, dit oui à l'actuelle Constitution qui a consacré la 11^e République. Votée en 2000, sous loi martiale, au lendemain du coup d'État, la loi fondamentale précédente fut par trop confliquée et diviseuse. Cette fois-ci, il ne s'agira pas de changer, mais d'ajuster. La Constitution de 2016 a, elle-même, prévu la procédure de sa propre révision. Aux termes de l'article 177, « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux membres du Parlement (...) Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision doit être voté à la majorité absolue des membres du Congrès. La révision de la Constitution n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum à la majorité absolue des suffrages exprimés. Toutefois, le projet ou la proposition de révision n'est pas présenté au



Le Chef de l'État a annoncé au Congrès, le 5 mars, sa volonté de procéder à des ajustements de la loi fondamentale. (PHOTO: HONORÉ BOSSON)

référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement. Dans ce cas, le projet ou la proposition de révision n'est adopté que s'il réunit la majorité des deux tiers des membres du Congrès effecti-

vement en fonction ». Des limites infranchissables sont imposées à la révision. Ce sont, par exemple, la forme républicaine du gouvernement ou la laïcité de l'État. C'est toujours l'image de

l'édifice qui revient. On peut en réaménager les atténaux, sans en bousculer la fondation principale. Et toujours cette pensée de Collar en filigrane : la Constitution n'est pas une tente dressée... ■

BENOIT HILI

Projet de révision de la Constitution

Article 1 :

Les articles 55, 56, 57, 59, 62, 74, 78, 79, 90, 94, 101, 109, 134, 137, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 160, 177, 181 et 182 ainsi que le Chapitre IV du Titre IX de la loi N° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire sont modifiés ainsi qu'il suit:

Article 55 nouveau

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Il choisit un vice-Président de la République, en accord avec le Parlement.

Le candidat à l'élection présidentielle doit jouir de ses droits civils et politiques et doit être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine.

Article 56 nouveau

Le Président de la République est élu au scrutin majoritaire à deux tours. L'élection du Président de la République est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le premier tour du scrutin a lieu le dernier samedi du mois d'octobre de la cinquième année du mandat du Président de la République en fonction.

Si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour, il est procédé à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés au premier tour.

Le second tour a lieu le dernier samedi du mois de novembre de la cinquième année du mandat du Président de la République en fonction.

Est élu au second tour le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité entre les deux candidats au second tour, sera déclaré élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés au premier tour.

La convocation des électeurs est faite par décret en Conseil des ministres.

Article 57 nouveau

Si avant le premier tour, l'un des candidats retenus par le Conseil constitutionnel se trouve empêché ou décède, le Conseil constitutionnel peut prononcer le report de l'élection dans les soixante-douze heures, à compter de sa saisine par la Commission indépendante chargée des élections.

En cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats arrivés en tête à l'issue du premier tour, le Président de la Commission indépendante chargée des élections saisit immédiatement le Conseil constitutionnel, qui décide, dans les soixante-douze heures à compter de sa saisine, de la reprise de l'ensemble des opérations électorales.

Dans les deux cas, l'élection du



Le Parlement est réuni en Congrès depuis, hier, à Yamoussoukro. Les législateurs ont jugé recevable le projet de révision de la Constitution proposée par le Chef de l'Etat.

Président de la République se tient dans un délai ne pouvant excéder trente jours à compter de la décision du Conseil constitutionnel.

Article 59 nouveau

Les pouvoirs du Président de la République en exercice expirent à la date de prise de fonction du Président de la République élu.

Article 62 nouveau

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu du Président de la République, le vice-Président de la République devient Président de la République. Avant son entrée en fonction, il prête serment devant le Conseil constitutionnel, réuni en audience solennelle. L'empêchement absolu du Président de la République, pour incapacité d'exercer ses fonctions, est constaté immédiatement par le Conseil constitutionnel, saisi à cette fin par une requête du Gouvernement approuvée à la majorité de ses membres.

Le nouveau Président de la République achève le mandat du Président de la République élu. Il ne peut faire usage des articles 70, 75 alinéa 1 et 177.

Le vice-président de la République exerçant les fonctions de Président de la République ne peut pas nommer de vice-Président pendant la durée du mandat restant à courir. En cas de décès, de démission ou d'empêchement absolu du vice-Président de la République, le Président de la République nomme un nouveau vice-Président.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement absolu du vice-Président de la République, alors que survient la vacance de la Présidence de la République, les fonctions de Président de la République sont exercées par le Premier ministre. Il achève le mandat du Président de la République élu. Il ne peut faire usage des articles 70 alinéa 2, 75 alinéa 1 et 177 de la Constitution

Article 74 nouveau

Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres du Parlement.

Il assure la promulgation des lois dans les trente jours qui suivent la transmission qui lui est faite de la loi définitivement adoptée. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence.

Une loi non promulguée par le Président de la République jusqu'à l'expiration des délais prévus au présent article est déclarée exécutoire par le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de l'une des deux chambres du Parlement, si elle est conforme à la Constitution.

Le Président de la République peut, avant l'expiration de ces délais, demander au Parlement une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette seconde délibération ne peut être refusée. Il peut, également, dans les mêmes délais, demander et obtenir, de plein droit, que cette délibération n'ait lieu que lors d'une session suivante celle au cours de laquelle la loi a été adoptée en première lecture.

Le vote pour cette seconde délibération est acquis à la majorité absolue des membres en fonction du Parlement, réuni en Congrès.

Article 78 nouveau

Le vice-Président de la République doit jouir de ses droits civils et politiques et doit être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine.

Article 79 nouveau

Avant son entrée en fonction, le vice-Président de la République choisi par le Président de la République conformément à l'article 55 prête serment devant le Conseil constitutionnel, réuni en audience solennelle, et en présence du Président de la République.

La formule du serment est: «Je jure solennellement et sur l'honneur de respecter la Constitution, de remplir

consciencieusement les devoirs de ma charge dans le strict respect de ses obligations et avec loyauté à l'égard du Président de la République. Que le Président de la République me retire sa confiance si je trahis mon serment ».

Les dispositions des articles 60 et 61 de la présente Constitution s'appliquent au vice-Président de la République.

Article 90 nouveau

Les pouvoirs de chaque chambre expirent à la fin de la session ordinaire de la dernière année de sa législature. Les élections des députés et des sénateurs ont lieu avant l'expiration des pouvoirs de chaque chambre. Toutefois, dans l'impossibilité d'organiser les élections des députés et des sénateurs avant l'expiration des pouvoirs de chaque chambre, le Parlement demeure en fonction jusqu'à l'organisation des dites élections.

Une loi organique fixe le nombre des membres de chaque chambre, les conditions d'éligibilité et de nomination, le régime des inéligibilités et incompatibilités, les modalités de scrutin ainsi que les conditions dans lesquelles il y a lieu d'organiser de nouvelles élections ou de procéder à de nouvelles nominations, en cas de vacance de siège de député ou de sénateur.

Le montant des indemnités et les avantages des parlementaires sont fixés par la loi organique.

Article 94 nouveau

Chaque année, le Parlement se réunit de plein droit en une session ordinaire. La session de l'Assemblée nationale commence le premier jour ouvrable du mois d'avril et prend fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre.

La session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la session de l'Assemblée nationale.

Chaque chambre fixe le nombre de jours des séances qu'elle peut tenir au cours de la session ordinaire.

Article 101 nouveau

(proposition de modification) La loi fixe les règles concernant la citoyenneté, les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques, la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias, les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ;

- la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités;
- la procédure selon laquelle les us et coutumes sont constatés et mis en harmonie avec les principes fondamentaux de la Constitution;
- la détermination des crimes et délits ainsi que des peines qui leur sont applicables, la procédure pénale, l'amnistie;
- l'organisation des juridictions judiciaires, administratives et financières ainsi que la procédure suivie devant ces juridictions;
- le statut des magistrats, des officiers ministériels et des auxiliaires de Justice;
- le statut général de la Fon-

- tion publique; - 1 e statut du Corps préfectoral ;
- le statut du Corps diplomatique;
- le statut du personnel des collectivités territoriales;
- le statut de la Fonction publique;
- le statut des personnels de la Police nationale ;
- l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature;
- le régime d'émission de la monnaie;
- le régime électoral du Parlement et des Assemblées locales;
- les modes de gestion publique des activités économiques et sociales;
- la création de catégories d'Établissements publics ;
- l'organisation générale de l'Administration; «
- l'état de siège et l'état d'urgence;
- les conditions de promotion et de développement des langues nationales.

La loi détermine les principes fondamentaux:

- de l'Enseignement et de la Recherche scientifique; de l'organisation de la Défense nationale;
- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;
- du droit du travail, du droit syndical et des Institutions sociales
- de l'alléation et de la gestion du domaine de l'Etat et de celui des collectivités territoriales;
- du transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé;
- de la mutualité et de l'épargne;
- de la protection de l'environnement et du développement durable;
- de l'organisation de la production;
- du régime des partis politiques et du statut de l'opposition politique;
- du régime des transports et des télécommunications;
- du régime des ressources et des charges de l'Etat;
- de la programmation des objectifs de l'action économique et sociale de l'Etat;
- de l'organisation et du fonctionnement des pouvoirs publics

SUITE PAGE 6

SOREPCI

Luminaire

SOLDES Annuels

Tout pour l'Éclairage

Boulevard V.G.E Immeuble ROCHE en face du Centre Commercial KOUBEISSI ex Gare de Bassam - Tél: 21 35 53 51 - 21 25 79 49
Tous les Jours en semaine de 8H30 à 18H

SUITE DE LA PAGE 5

Article 109 nouveau
Les projets et propositions de loi sont déposés sur le bureau de l'une des deux chambres. Les projets et propositions de loi sont examinés par les commissions de chaque chambre.

Une chambre, saisie d'un texte voté par l'autre chambre, délibère sur le texte qui lui est transmis. Toutefois, la discussion des projets de loi, devant la première chambre saisie, sur le texte présenté par le Président de la République.

Article 134 nouveau
Les engagements internationaux visés à l'article 120 avant leur ratification, les lois constitutionnelles adoptées par voie parlementaire, les lois organiques avant leur promulgation, les règlements des assemblées parlementaires avant leur mise en application, doivent être déferés par le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale ou le Président du Sénat au Conseil constitutionnel, qui se prononce sur leur conformité à la Constitution. La saisine du Conseil constitutionnel suspend le délai de promulgation ou de mise en application.

Article 137 nouveau
En cas de saisine du Conseil constitutionnel par voie d'action, une loi ou une disposition déclarée contraire à la Constitution ne peut être promulguée ou mise en application. La loi ou la disposition contraire à la Constitution est nulle à l'égard de tous. En cas de saisine du Conseil constitutionnel par voie d'exception, la décision du Conseil constitutionnel s'impose à tous, au-delà des parties au procès. La loi ou la disposition déclarée inconstitutionnelle par le Conseil constitutionnel est abrogée. Une disposition déclarée inconstitutionnelle sur le fondement de l'alinéa 2 du présent article est abrogée à compter de la publication de la décision du Conseil constitutionnel ou d'une date ultérieure fixée par cette décision. Le Conseil constitutionnel détermine les conditions et limites dans lesquelles les effets que la disposition a produits sont susceptibles d'être remis en cause. Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et judiciaires.

Article 143 nouveau
La Justice est rendue sur toute l'étendue du territoire national, au nom du peuple ivoirien, par la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'appel, les tribunaux de Première instance, les tribunaux administratifs et les Chambres régionales des Comptes.

Article 144 nouveau
La Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes sont les institutions juridictionnelles représentatives du pouvoir judiciaire.

Article 146 nouveau
Le Conseil supérieur de la Magistrature :
- examine toutes les questions relatives à l'indépendance de la Magistrature et à la déontologie des magistrats;
- fait des propositions pour les nominations des magistrats de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, des premiers Présidents des Cours d'appel et des Présidents des tribunaux de première instance;
- donne son avis conforme à la nomination à la mutation et à la promotion des magistrats du siège;
- statue en formation disciplinaire des magistrats du siège et du Parquet. Les décisions du Conseil supérieur de la Magistrature sont susceptibles de recours. Une loi organique détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature.

CHAPITRE IV NOUVEAU: DE LA COUR DE CASSATION ET DU CONSEIL D'ETAT

Article 147 nouveau
La Cour de Cassation veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre judiciaire.

Article 148 nouveau
La Cour de Cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Elle statue souverainement sur les recours en cassation contre les décisions rendues en dernier ressort par les Cours et tribunaux de l'ordre judiciaire.

Article 149 nouveau
Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction de l'ordre administratif. Il statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les tribunaux administratifs et par les juridictions administratives spécialisées en matière de contentieux administratif. Le Conseil d'Etat connaît en premier et en dernier ressort des recours en annulation des actes des autorités administratives centrales et des organismes ayant une compétence nationale. Il exerce en outre une fonction consultative. A ce titre, il peut être sollicité par le Président de la République, pour avis, sur toute question de nature administrative.

Article 150 nouveau
Le Président de la Cour de Cassation et le Président du Conseil d'Etat sont nommés par le Président de la République pour une durée de cinq ans renouvelable une fois parmi les personnalités reconnues pour leur compé-

tence et leur expertise avérées en matière juridique.

Article 151 nouveau
La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat sont déterminés respectivement par une loi organique.

Article 160 nouveau
La Haute Cour de Justice est composée de membres élus en leur sein en nombre égal par l'Assemblée nationale et par le Sénat, dès la première session de la législature. Elle est présidée par le Président de la Cour de Cassation.

Article 177 nouveau
L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux membres du Parlement. Le projet ou la proposition de loi portant révision de la Constitution est déposé devant l'une des deux chambres du Parlement et examiné dans les conditions fixées par l'article 109.

Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision doit être voté à la majorité absolue des membres du Congrès.

La révision de la Constitution n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum à la majorité absolue des suffrages exprimés. Toutefois, le projet ou la proposition de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement. Dans ce cas, le projet ou la proposition de révision n'est adopté que s'il réunit la majorité des deux tiers des membres du Congrès effectivement en fonction. Le texte portant révision constitutionnelle, approuvé par référendum ou par voie parlementaire, est promulgué par le Président de la République et publié au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Article 181 nouveau
Jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions, les Institutions établies continuent d'exercer leurs fonctions et attributions conformément aux lois et règlements en vigueur. Les attributions de la Cour Suprême sont dévolues respectivement à la Cour de Cassation, s'agissant du contentieux judiciaire et au Conseil d'Etat, s'agissant du contentieux administratif.

Article 182 nouveau
Le mandat du Parlement élu après l'entrée en vigueur de la présente Constitution s'achève en décembre 2020. Toutefois, dans l'impossibilité d'organiser les élections des députés et des sénateurs à cette échéance, le Parlement demeure en fonction jusqu'à l'organisation des dites élections.

Après l'adresse du Chef de l'Etat à la nation
Le oui, mais... des femmes d'Abobo pour saluer la décision de Ouattara



Des femmes d'Abobo se sont prononcées sur la décision du Chef de l'Etat.

Les femmes de la commune d'Abobo ont rendu un vibrant hommage au Président de la République, Alassane Ouattara, hier, au cours d'une marche au rond-point du Banco. Une sortie qui visait un double objectif. Elles ont d'abord salué à sa juste valeur l'annonce faite par le Chef de l'Etat ivoirien qui a décidé de ne pas briguer

un 3e mandat présidentiel. Mais cependant, elles ont dans le même temps donné de la voix pour demander au Président Alassane Ouattara de surseoir à sa décision et se porter candidat à la présidentielle d'octobre prochain. Ces dames, venues nombreuses des coins et recoins de cette vaste commune, à travers des pancartes, ont salué «la

grandeur d'esprit» du Chef de l'Etat qui a pris une décision que nombre d'hommes politiques n'ont pas hésité à qualifier d'historique. La présidente de la Fédération des associations des femmes d'Abobo, Fatou Sylla, a rendu un hommage appuyé à Alassane Ouattara, «grand homme politique d'honneur et de parole». Elle s'est dit heureuse de le voir hisser très haut le drapeau ivoirien, en prenant cette décision qui contribue au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Elle a remercié le Président Ouattara qu'elle considère comme un grand visionnaire, qui a le souci de prendre les décisions qui engagent et s'inscrivent dans l'intérêt de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens.

«Le Président Ouattara a apporté la paix et le développement en Côte d'Ivoire. Avec lui, le pays avance. Il faut qu'il continue ce qu'il a commencé. C'est pourquoi, après avoir salué sa décision, nous lui demandons de ne pas partir», a exhorté Fatou Sylla, la présidente de la Fédération des associations des femmes d'Abobo.

La Fédération des associations de femmes d'Abobo est un regroupement de plusieurs structures associatives des femmes de la commune d'Abobo. Selon la présidente, cette structure a une branche à Paris (France) et s'active à implanter une autre en Afrique du Sud.



Fatou Sylla, présidente de la Fédération des associations des femmes d'Abobo. (PHOTOS: MONSAN JULIEN)

MARCEL APPENA

Hôpital mère-enfant de Bingerville

Le président de la Bad exprime sa fierté à Dominique Ouattara

La présidente fondatrice de Children of Africa a réservé un accueil chaleureux à un hôte de marque.

En visite hier après-midi dans les différents services de l'hôpital mère-enfant de Bingerville, le président de la Banque africaine de développement (Bad), Akinwumi Adesina, en compagnie de la présidente fondatrice de Children of Africa, Dominique Ouattara, a salué l'altruisme de cette dernière. Emerveillée par la technologie de pointe qu'offre le plateau technique, il a salué ses actions pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile. « Vous donnez l'espoir aux mères et aux enfants. C'est un investissement important. Vous êtes un exemple. Vous avez une équipe pluridisciplinaire efficace. Vous êtes engagées dans l'amélioration de la qualité de la vie. Je salue votre humanisme et votre dynamisme », dira-t-il. Par ailleurs, il a été ému à la suite de la déclaration du Président de la République Alassane Ouattara de ne pas être



Le président de la Bad, Akinwumi Adesina, appréciant le plateau technique en compagnie de la présidente de Children of Africa, Dominique Ouattara. (PHOTO : FONDATION)

candidat à la présidentielle d'octobre 2020. Il a confié qu'il est une chance pour la Côte d'Ivoire au vu des acquis de sa gouvernance et la croissance économique du pays. Les services de pédiatrie, d'imagerie médicale, du la-

boratoire d'analyses médicales... ont constitué le parcours des visiteurs de l'hôpital mère-enfant de Bingerville (Hme). Dominique Ouattara a, pour sa part, déclaré que cette formation sanitaire est un projet

majeur réalisé sur fonds privés grâce à des donateurs. D'un coût de 25 milliards de F cfa, et inauguré en 2018 ce projet avait pour objectif d'offrir aux mères et aux enfants des soins spécifiques de qualité. « Aujourd'hui,

après deux ans de fonctionnement, l'hôpital a déjà reçu 68 000 patients et est très apprécié des populations ». Avant d'ajouter : « De plus, le 30 septembre 2019, l'hôpital mère-enfant de Bingerville a obtenu le label Assistance publique des hôpitaux de Paris de niveau argent en matière de qualité et de sécurité des soins avec une mention spéciale pour le dynamisme engendré. Notre hôpital est au niveau des hôpitaux de Paris. Devenant ainsi le premier établissement sanitaire en Afrique de l'Ouest à être labellisé Assistance publique des hôpitaux de Paris ».

Dominique Ouattara a déclaré que l'hme prend en charge 25% de patients indigents qui sont soignés gratuitement dans les mêmes conditions que tous les autres malades. « Notre ambition est de soulager les familles défavorisées qui ne peuvent pas avoir accès à des soins de qualité », a-t-elle ajouté. Elle espère que

la visite du président de la Bad favorisera le développement d'un partenariat durable entre la fondation children of Africa et la Banque africaine de développement. Quant au ministre de la Santé et de l'hygiène publique, Eugène Aka Aouélé, il a mis en relief le combat de Dominique Ouattara visant le bien-être du couple mère-enfant aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Précisant que la réalisation de l'hôpital mère-enfant est un outil précieux dans le système sanitaire en Côte d'Ivoire. Dans la mesure où il a un caractère national au vu de ses performances et de la qualité de soins.

Le ministre auprès du Président de la République, chargé des Affaires économiques et financières, Adama Koné, par ailleurs, administrateur de la Côte d'Ivoire à la Banque africaine de développement, a participé à cette visite ■

CHRISTIAN DALLET



Fédération Ivoirienne de Football

Tél. STD : 225-21 24 09 27
Secrét. : 225-21 24 10 72
Fax : 225-21 25 95 52
225-21 24 43 08



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/2020 / FIF/01
SELECTION D'ENTREPRISES SPECIALISEES POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE LISTE RESTREINTE D'ENTREPRISE POUR LA FIF

1. La Fédération Ivoirienne de Football (FIF)

La FIF est membre de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) de la Confédération Africaine de Football (CAF) et de l'Union des Confédérations Ouest Africaines de Football (UFOA) Zone B.

La FIF a pour buts :

Au plan national :

- a) d'assurer par tous moyens le développement, la promotion et le contrôle du sport d'association de football sous toutes ses formes ;
- b) d'organiser les compétitions de football sous toutes ses formes...

Au plan international :

- a) de représenter auprès des organisations mondiales, continentales ou régionales de football, l'ensemble des clubs qui lui sont affiliés ;
- b) de gérer les relations sportives en matière internationale en matière de football...

2. La FIF a bénéficié d'un appui financier de la FIFA, dans le cadre du programme de développement « Forward 1.0 – cycle 2016-2018 ». Avec le programme Forward, la FIFA s'engage à soutenir ses associations membres et à travailler avec elles pour mettre en place un développement durable. A cet titre, la FIF à l'intention, d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer divers projets.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des entreprises spécialisées pour faire partie de la liste agréée pour la fourniture de prestation des services suivants :

- Fourniture de bureau ;
- Matériel informatique

- Câblage réseau informatique ;
- Consommables informatiques ;
- Système de gestion intégré
- Entretien et maintenance du matériel informatique ;
- Services traiteurs pour restauration (pause café, déjeuner, dîner, cocktail...);
- Location de véhicules ;
- Concessionnaires Automobiles
- Reprographie de documents ;
- Hôtel/résidence pour séminaires ;
- Réparation de véhicule (garage);
- Organisation de séminaire;
- Photographe professionnel et Caméraman Professionnel;
- Construction de piscine;
- Décoration de salle;
- Matériel médical ;
- Prestation d'hôtesse;
- Matériel de sport
- Sonorisation;
- Entretien de climatisation;
- Entretien de Photocopieur;
- Plomberie, Electricité, Menuiserie;
- Mobiliers;
- Construction et réhabilitation de bâtiment;

4. Le dossier technique de l'entreprise doit comprendre les documents suivants :

- Fiche de renseignement sur l'entreprise (raison sociale, adresse géographique, téléphone, Fax, Email, nom du responsable et adresse, capital) ;
- Documents administratifs prouvant l'existence légale (registre de commerce, fiche de déclaration fiscale, fiche d'identification CNPS, etc.) ;
- Profil de la société (secteur d'activité, organigramme) ;
- Références techniques (la liste des réalisations sur les 5

dernières années (nature et description détaillée, référence contrat, montant, client et adresse/Téléphone, date de réalisation), liste du personnel technique clé de la société, et moyens matériels (liste et état de fonctionnement) ;

- Les attestations de bonnes exécutions
- Capacités financières (joindre le tableau des chiffres d'affaires des 3 dernières années (2015 à 2020) ;

5. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures)

6. Les manifestations d'intérêt devront être soumises, avec indication de la mission concernée, en français et en deux (02) exemplaires dont un (1) original, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mardi 17 mars 2020 à 10 heures 00 minutes (heures locales)** et porter la mention :

« AMI POUR SELECTION D'ENTREPRISES SPECIALISEES POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE LISTE RESTREINTE D'ENTREPRISE POUR LA FIF ».

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

FEDERATION IVOIRIENNE DE FOOTBALL,

Tel : 21 24 00 27

Mobile : 07 07 34 34

Courriel : efeb_i_fabien@yahoo.fr

Adresse postale : 01 bp 1201 Abidjan 01

Le groupe de pilotage

Point d'informations : F. EFFEBI

Situation géographique : Treichville Avenue 1, non loin de la gare Sotra des Bateaux Bus

Journée internationale de la femme Les employées de *Fraternité Matin* appelées à être des artisanes de "paix" en entreprise

La cérémonie commémorative décalée de la Jif a donné lieu, hier, dans l'enceinte de l'entreprise à Adjamé, à une conférence publique et à un déjeuner.

Après avoir commémoré avec l'ensemble des femmes de Côte d'Ivoire, le dimanche 8 mars, la Journée internationale qui leur est dédiée, les femmes du groupe *Fraternité Matin* se sont retrouvées, hier, à la salle Houphouët-Boigny de l'entreprise à Adjamé, pour célébrer l'événement en interne.

Au cours de cette cérémonie décalée de la Journée internationale de la femme (Jif), la direction de la Société nouvelle de presse et d'édition de Côte d'Ivoire (Snpeci) a offert à ses employées un somptueux déjeuner couplé d'une conférence-débat.

Cet exercice d'échange, animé par Clémentine Adiko, coach en développement personnel et en conseil de vie, avait pour thème : « Femme artisan de paix dans son environnement familial et professionnel ». La conférencière a expliqué



Les femmes de *Fraternité Matin* ont immortalisé l'événement avec le directeur général adjoint, Abel Nouho.

que la femme doit se donner les moyens d'être en paix avec elle-même, avec les membres de sa famille pour qu'elle soit davantage épanouie en entreprise. Cet

état d'esprit doit ensuite jaillir sur ses performances professionnelles et bonifier ses rapports avec ses collègues et ses supérieurs hiérarchiques. Elle doit surtout

cultiver une paix intérieure à toute épreuve afin d'être la véritable "artisane" de paix qu'attendent d'elle ses employeurs.

La présidente de l'Association des femmes de *Fraternité Matin* (Afm), Colette Aly, s'est félicitée de l'initiative qui, selon elle, place la femme au cœur des enjeux du développement humain.

« Les femmes sont, aujourd'hui, un maillon incontournable des politiques de développement durable de nos nations. Ce sont elles qui donnent la vie, l'entretiennent à divers niveaux et contribuent largement, par leurs sacrifices quotidiens, au bien-être de toute la société », a-t-elle rappelé. Soulignant qu'en dépit des avancées considérables réalisées par la Côte d'Ivoire,

beaucoup reste à faire pour l'atteinte parfaite de l'égalité homme-femme dans les instances de décision et dans la conduite des affaires tant dans l'administration publique que dans les entreprises privées.

Venance Konan, le directeur général de *Fraternité Matin*, a, au nom de la direction, souhaité une « excellente fête » aux femmes de l'entreprise. Il a indiqué que la promotion du genre est une réalité à la Snpeci, et qu'il n'y a pas de barrière entre les hommes et les femmes du groupe de presse. Il a pris l'engagement d'être toujours aux côtés des femmes et de mettre un point d'honneur à leur épanouissement à *Fraternité Matin* ■

GERMAIN GABO

• La Fondation KED appelle les femmes à plus d'audace et d'innovation



La fondation Ked rêve de lendemains meilleurs pour la femme ivoirienne.

La célébration de la journée internationale de la femme a été mise à profit par la fondation Ked, le 6 mars, pour honorer à sa manière la femme ivoirienne. Le siège de la fondation situé à Cocody II Plateaux les Cascades, a servi de cadre au déjeuner offert en l'honneur à cet effet. A en croire Edwige Diéty, présidente de ladite fondation, cette initiative annuelle qui réunit autour d'une même table des femmes leaders, celles des entreprises paritaires, les femmes de la

fondation et les épouses des membres, vise à « promouvoir les valeurs de la femme ivoirienne et de mener la réflexion sur ses conditions de vie au quotidien... », indique la présidente Edwige Diéty. Qui invite les femmes à plus d'audace et d'innovation pour occuper pleinement leurs places dans toutes les actions de développement du pays. Car pour la présidente de la fondation Ked, rien de grand ne peut se faire dans cette nation sans l'appui et l'apport de la femme, qui a des valeurs indéniables. D'où son

appel : « Mettez en exergue vos valeurs et qualités, gages d'une réussite sans faille pour une meilleure autonomisation dans différents secteurs d'activité ». Qui annonce plusieurs actions de grandes envergures dans les villes de Daloa et Danané. La présidente de la fondation Ked a également saisi l'occasion du déjeuner pour traduire sa gratitude à toutes les femmes qui contribuent à la promotion des idéaux de Ked ■

M. YEVOU (SERCOM)

• Concours culinaire, bal poussière à Anyama

Samedi 07 mars, à 11 heures, la Première dame de Côte d'Ivoire fait son entrée au stade municipal d'Anyama, particulièrement au village Jif 2020. Des femmes, en provenance de toutes les contrées d'Anyama, des groupements et associations de femmes venus de tous les quartiers d'Abidjan, les femmes des institutions, les femmes des ambassadeurs, les femmes ambassadeurs, les femmes du gouvernement... Toutes habillées harmonieusement dans les différentes couleurs du pagne de la Jif, se sont levées à l'unisson et dans la cohésion sociale. Avec des applaudissements nourris, pour accueillir la première de toutes les femmes de Côte d'Ivoire : Dominique Ouattara. L'émotion était palpable dans ce stade bondées de femmes, en ce jour qui leur est dédié.

Après un tour d'honneur de plus de vingt minutes, pendant lequel, la marraine de la Jif a tenu à exprimer son affection et son appui aux femmes de Côte d'Ivoire. Les festivités ont enfin démarré, dans une

très bonne ambiance.

Après avoir entonné en chœur l'hymne national, les femmes du gouvernement, les ministres, accompagnées des représentantes des institutions, les ambassadrices, ont donné le ton du défilé. Elles ont défilé, au son de la musique exécutée par la fanfare du District d'Abidjan, avec à leur tête, l'épouse du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ces autorités ont été relayées par les différentes corporations et associations de femmes. Il s'agit notamment, des femmes en tenue (corps militaire, paramilitaire, sapeurs-pompiers, douaniers, policières...), des associations de femmes handicapées (sourdes), des vendeuses de cola, des vendeuses d'attikié, l'Association Dominique...

Deux concours, culinaire et de peinture ont été initiés dans le cadre de la Jif 2020. Les noms des lauréats ont été dévoilés au village. Concernant le concours de peinture, le premier prix a été attribué à Djadjé Patricia, dénommé prix Henriette Dagri Dabaté, doté d'une somme de 200.000F Cfa. Les

deuxième et troisième gagnants ont également reçu des prix. Ils ont reçu respectivement les sommes de 150.000 F Cfa pour le prix Henriette Konan Bédié et 100.000 F Cfa pour le prix Dominique Ouattara.

Concernant le concours culinaire, Mme N'cho Nicole a remporté le premier prix. La somme de 200.000 F Cfa lui a été remise. Suivie de Gonnie Léonie (2ème), 150.000 F Cfa et de Litin Andrée Marie (3ème), avec 100.000 F Cfa. Bal Poussière

Les femmes ont dansé, leur marraine aussi. Au son des musiques des artistes célèbres tels que Satarel Obiang, Afou Kéta et Mawa Traoré. La Première dame, Dominique Ouattara, s'est levée pour esquisser quelques pas. Elle a été suivie par les ministres Anne Désirée Ouloto et bien d'autres, qui sont descendues dans l'arène pour communiquer avec leurs sœurs. La symbiose était parfaite! ■

ISABELLE SOMIAN

SUITE PAGE 12

Dernière heure

Des magasins d'Adjamé-Roxy en feu

Un gigantesque incendie s'est déclenché hier nuit au marché d'Adjamé-Roxy. Les magasins en bande ont été la proie des flammes. Les sapeurs-pompiers dépêchés sur les lieux avec plusieurs engins tentaient encore de circonscire le feu. Nous y reviendrons ! ■

Journée internationale de la femme Les employées de *Fraternité Matin* appelées à être des artisanes de "paix" en entreprise

La cérémonie commémorative décalée de la Jif a donné lieu, hier, dans l'enceinte de l'entreprise à Adjamé, à une conférence publique et à un déjeuner.

Après avoir commémoré avec l'ensemble des femmes de Côte d'Ivoire, le dimanche 8 mars, la Journée internationale qui leur est dédiée, les femmes du groupe *Fraternité Matin* se sont retrouvées, hier, à la salle Houphouët-Boigny de l'entreprise à Adjamé, pour célébrer l'événement en interne.



Les femmes de *Fraternité Matin* ont immortalisé l'événement avec le directeur général adjoint, Abel Nouho.

Au cours de cette cérémonie décalée de la Journée internationale de la femme (Jif), la direction de la Société nouvelle de presse et d'édition de Côte d'Ivoire (Snpeci) a offert à ses employées un somptueux déjeuner couplé d'une conférence-débat.

Cet exercice d'échange, animé par Clémentine Adiko, coach en développement personnel et en conseil de vie, avait pour thème : « Femme artisane de paix dans son environnement familial et professionnelle ». La conférencière a expliqué

que la femme doit se donner les moyens d'être en paix avec elle-même, avec les membres de sa famille pour qu'elle soit davantage épanouie en entreprise. Cet

état d'esprit doit ensuite jaillir sur ses performances professionnelles et bonifier ses rapports avec ses collègues et ses supérieurs hiérarchiques. Elle doit surtout

cultiver une paix intérieure à toute épreuve afin d'être la véritable "artisane" de paix qu'attendent d'elle ses employeurs. La présidente de l'Association des femmes de *Fraternité Matin* (Afm), Colette Aly, s'est félicitée de l'initiative qui, selon elle, place la femme au cœur des enjeux du développement durable de nos nations. Ce sont elles qui donnent la vie, l'entre-tiennent à divers niveaux et contribuent largement, par leurs sacrifices quotidiens, au bien-être de toute la société », a-t-elle rappelé. Soulignant qu'en dépit des avancées considérables réalisées par la Côte d'Ivoire,

beaucoup reste à faire pour l'atteinte parfaite de l'égalité homme-femme dans les instances de décision et dans la conduite des affaires tant dans l'administration publique que dans les entreprises privées.

Venance Konan, le directeur général de *Fraternité Matin*, a, au nom de la direction, souhaité une « excellente fête » aux femmes de l'entreprise. Il a indiqué que la promotion du genre est une réalité à la Snpeci, et qu'il n'y a pas de barrière entre les hommes et les femmes du groupe de presse. Il a pris l'engagement d'être toujours aux côtés des femmes et de mettre un point d'honneur à leur épanouissement à *Fraternité Matin* ■

GERMAIN GABO

• La Fondation KED appelle les femmes à plus d'audace et d'innovation



La fondation Ked rêve de lendemains meilleurs pour la femme ivoirienne.

La célébration de la journée internationale de la femme a été mise à profit par la fondation Ked, le 6 mars, pour honorer à sa manière la femme ivoirienne. Le siège de la fondation situé à Cocody II Plateaux les Cascades, a servi de cadre au déjeuner offert en l'honneur à cet effet. A en croire Edwige Diéty, présidente de ladite fondation, cette initiative annuelle qui réunit autour d'une même table des femmes leaders, celles des entreprises partenaires, les femmes de la

fondation et les épouses des membres, vise à « promouvoir les valeurs de la femme ivoirienne et de mener la réflexion sur ses conditions de vie au quotidien... », indique la présidente Edwige Diéty. Qui invite les femmes à plus d'audace et d'innovation pour occuper pleinement leurs places dans toutes les actions de développement du pays. Car pour la présidente de la fondation Ked, rien de grand ne peut se faire dans cette nation sans l'appui et l'apport de la femme, qui a des valeurs indéniables. D'où son

appelle: « Mettez en exergue vos valeurs et qualités, gages d'une réussite sans faille pour une meilleure autonomisation dans différents secteurs d'activité ». Qui annonce plusieurs actions de grandes envergures dans les villes de Daloa et Danané. La présidente de la fondation Ked a également saisi l'occasion du déjeuner pour traduire sa gratitude à toutes les femmes qui contribuent à la promotion des idéaux de Ked ■

M. YEVOU (SERCOM)

• Concours culinaire, bal poussièrè à Anyama

Samedi 07 mars, à 11 heures, la Première dame de Côte d'Ivoire fait son entrée au stade municipal d'Anyama, particulièrement au village Jif 2020. Des femmes, en provenance de toutes les contrées d'Anyama, des groupements et associations de femmes venus de tous les quartiers d'Abidjan, avec à leur tête, l'épouse du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ces autorités ont été relayées par les différentes corporations et associations de femmes. Il s'agit notamment, des femmes en tenue (corps militaire, paramilitaire, sapeurs-pompiers, douaniers, policières...), des associations de femmes handicapées (sourdes), des vendeuses de cola, des vendeuses d'attiéké, l'Association Dominicaine... L'émotion était palpable dans ce stade bondées de femmes, en ce jour qui leur est dédié.

Après un tour d'honneur de plus de vingt minutes, pendant lequel, la marraine de la Jif a tenu à exprimer son affection et son appui aux femmes de Côte d'Ivoire. Les festivités ont enfin démarré, dans une très bonne ambiance. Après avoir entonné en chœur l'hymne national, les femmes du gouvernement, les ministres, accompagnées des représentantes des institutions, les ambassadrices, ont donné le ton du défilé. Elles ont défilé, au son de la musique exécutée par la fanfare du District d'Abidjan, avec à leur tête, l'épouse du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ces autorités ont été relayées par les différentes corporations et associations de femmes. Il s'agit notamment, des femmes en tenue (corps militaire, paramilitaire, sapeurs-pompiers, douaniers, policières...), des associations de femmes handicapées (sourdes), des vendeuses de cola, des vendeuses d'attiéké, l'Association Dominicaine... Deux concours, culinaire et de peinture ont été initiés dans le cadre de la Jif 2020. Les noms des lauréats ont été dévoilés au village. Concernant le concours de peinture, le premier prix a été attribué à Djadjé Patricia, dénommé prix Henriette Dagri Diabaté, doté d'une somme de 200.000F Cfa. Les

deuxième et troisième gagnants ont également reçu des prix. Ils ont reçu respectivement les sommes de 150.000 F Cfa pour le prix Henriette Konan Bédié et 100.000 F Cfa pour le prix Dominique Ouattara. Concernant le concours culinaire, Mme N'cho Nicole a remporté le premier prix. La somme de 200.000 F Cfa lui a été remise. Suivie de Gornie Léonie (2ème), 150.000 F Cfa et de Litin André Marie (3ème), avec 100.000 F Cfa. Bal Poussièrè

Les femmes ont dansé, leur marraine aussi. Au son des musiques des artistes célèbres tels que Safarel Obiang, Affou Kéita et Mwawa Traoré. La Première dame, Dominique Ouattara, s'est levée pour esquisser quelques pas. Elle a été suivie par les ministres Anne Désirée Ourloto et bien d'autres, qui sont descendues dans l'arène pour communier avec leurs sœurs. La symbiose était parfaite! ■

ISABELLE SOMIAN

SUITE PAGE 12

Dernière heure

Des magasins d'Adjamé-Roxy en feu

Un gigantesque incendie s'est déclenché hier nuit au marché d'Adjamé-Roxy. Les magasins en bande ont été la proie des flammes. Les sapeurs-pompiers dépêchés sur les lieux avec plusieurs engins tentaient encore de circonscrire le feu. Nous y reviendrons ! ■

Mardi 10 mars 2020

11

Journée internationale de la femme Les employées de *Fraternité Matin* appelées à être des artisanes de "paix" en entreprise

La cérémonie commémorative décalée de la Jif a donné lieu, hier, dans l'enceinte de l'entreprise à Adjamé, à une conférence publique et à un déjeuner.

Après avoir commémoré avec l'ensemble des femmes de Côte d'Ivoire, le dimanche 8 mars, la Journée internationale qui leur est dédiée, les femmes du groupe *Fraternité Matin* se sont retrouvées, hier, à la salle Houphouët-Boigny de l'entreprise à Adjamé, pour célébrer l'événement en interne. Au cours de cette cérémonie décalée de la Journée internationale de la femme (Jif), la direction de la Société nouvelle de presse et d'édition de Côte d'Ivoire (Snpeci) a offert à ses employées un somptueux déjeuner couplé d'une conférence-débat. Cet exercice d'échange, animé par Clémentine Adiko, coach en développement personnel et en conseil de vie, avait pour thème : « *Femme artisanne de paix dans son environnement familial et professionnel* ». La conférencière a expliqué



Les femmes de *Fraternité Matin* ont immortalisé l'événement avec le directeur général adjoint, Abel Nouho.

que la femme doit se donner les moyens d'être en paix avec elle-même, avec les membres de sa famille pour qu'elle soit davantage épanouie en entreprise. Cet

état d'esprit doit ensuite jaillir sur ses performances professionnelles et bonifier ses rapports avec ses collègues et ses supérieurs hiérarchiques. Elle doit surtout

cultiver une paix intérieure à toute épreuve afin d'être la véritable "artisanne" de paix qu'attendent d'elle ses employeurs.

La présidente de l'Association des femmes de *Fraternité Matin* (Afm), Colette Aly, s'est félicitée de l'initiative qui, selon elle, place la femme au cœur des enjeux du développement humain. « Les femmes sont, aujourd'hui, un maillon incontournable des politiques de développement durable de nos nations. Ce sont elles qui donnent la vie, l'entretiennent à divers niveaux et contribuent largement, par leurs sacrifices quotidiens, au bien-être de toute la société », a-t-elle rappelé. Soulignant qu'en dépit des avancées considérables réalisées par la Côte d'Ivoire,

beaucoup reste à faire pour l'atteinte parfaite de l'égalité homme-femme dans les instances de décision et dans la conduite des affaires tant dans l'administration publique que dans les entreprises privées.

Venance Konan, le directeur général de *Fraternité Matin*, a, au nom de la direction, souhaité une « excellente fête » aux femmes de l'entreprise. Il a indiqué que la promotion du genre est une réalité à la Snpeci, et qu'il n'y a pas de barrière entre les hommes et les femmes du groupe de presse. Il a pris l'engagement d'être toujours aux côtés des femmes et de mettre un point d'honneur à leur épanouissement à *Fraternité Matin* ■

GERMAIN GABO

• La Fondation KED appelle les femmes à plus d'audace et d'innovation



La fondation Ked rêve de lendemains meilleurs pour la femme ivoirienne.

La célébration de la journée internationale de la femme a été mise à profit par la fondation Ked, le 6 mars, pour honorer à sa manière la femme ivoirienne. Le siège de la fondation situé à Cocody II Plateaux les Cascades, a servi de cadre au déjeuner offert en l'honneur à cet effet. A en croire Edwige Diéty, présidente de ladite fondation, cette initiative annuelle qui réunit autour d'une même table des femmes leaders, celles des entreprises paritaires, les femmes de la

fondation et les épouses des membres, vise à « promouvoir les valeurs de la femme ivoirienne et de mener la réflexion sur ses conditions de vie au quotidien... », indique la présidente Edwige Diéty. Qui invite les femmes à plus d'audace et d'innovation pour occuper pleinement leurs places dans toutes les actions de développement du pays. Car pour la présidente de la fondation Ked, rien de grand ne peut se faire dans cette nation sans l'appui et l'apport de la femme, qui a des valeurs indéniables. D'où son

appel : « Mettez en exergue vos valeurs et qualités, gages d'une réussite sans faille pour une meilleure autonomisation dans différents secteurs d'activité ». Qui annonce plusieurs actions de grandes envergures dans les villes de Daloa et Danané. La présidente de la fondation Ked a également saisi l'occasion du déjeuner pour traduire sa gratitude à toutes les femmes qui contribuent à la promotion des idéaux de Ked ■

M. YEVOU (SERCOM)

• Concours culinaire, bal poussière à Anyama

Samedi 07 mars, à 11 heures, la Première dame de Côte d'Ivoire fait son entrée au stade municipal d'Anyama, particulièrement au village Jif 2020. Des femmes, en provenance de toutes les contrées d'Anyama, des groupements et associations de femmes venus de tous les quartiers d'Abidjan, les femmes des institutions, les femmes des ambassadeurs, les femmes ambassadeurs, les femmes du gouvernement... Toutes habillées harmonieusement dans les différentes couleurs du pagne de la Jif, se sont levées à l'unisson et dans la cohésion sociale. Avec des applaudissements nourris, pour accueillir la première de toutes les femmes de Côte d'Ivoire : Dominique Ouattara. L'émotion était palpable dans ce stade bondées de femmes, en ce jour qui leur est dédié.

Après un tour d'honneur de plus de vingt minutes, pendant lequel, la marraine de la Jif a tenu à exprimer son affection et son appui aux femmes de Côte d'Ivoire. Les festivités ont enfin démarré, dans une

très bonne ambiance.

Après avoir entonné en chœur l'hymne national, les femmes du gouvernement, les ministres, accompagnées des représentantes des institutions, les ambassadrices, ont donné le ton du défilé. Elles ont défilé, au son de la musique exécutée par la fanfare du District d'Abidjan, avec à leur tête, l'épouse du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ces autorités ont été relayées par les différentes corporations et associations de femmes. Il s'agit notamment, des femmes en tenue (corps militaire, paramilitaire, sapeurs-pompiers, douaniers, policières...), des associations de femmes handicapées (sourdes), des vendeuses de cola, des vendeuses d'attiéké, l'Association Dominique...

Deux concours, culinaire et de peinture ont été initiés dans le cadre de la Jif 2020. Les noms des lauréats ont été dévoilés au village. Concernant le concours de peinture, le premier prix a été attribué à Djadjé Patricia, dénommé prix Henriette Dagri Dabaté, doté d'une somme de 200.000F Cfa. Les

deuxième et troisième gagnants ont également reçu des prix. Ils ont reçu respectivement les sommes de 150.000 F Cfa pour le prix Henriette Konan Bédié et 100.000 F Cfa pour le prix Dominique Ouattara.

Concernant le concours culinaire, Mme N'cho Nicole a remporté le premier prix. La somme de 200.000 F Cfa lui a été remise. Suivie de Gonnie Léonie (2ème), 150.000 F Cfa et de Litin Andrée Marie (3ème), avec 100.000 F Cfa. Bal Poussière

Les femmes ont dansé, leur marraine aussi. Au son des musiques des artistes célèbres tels que Satarel Obiang, Afou Kéta et Mawa Traoré. La Première dame, Dominique Ouattara, s'est levée pour esquisser quelques pas. Elle a été suivie par les ministres Anne Désirée Ouloto et bien d'autres, qui sont descendues dans l'arène pour communiquer avec leurs sœurs. La symbiose était parfaite! ■

ISABELLE SOMIAN

SUITE PAGE 12

Dernière heure

Des magasins d'Adjamé-Roxy en feu

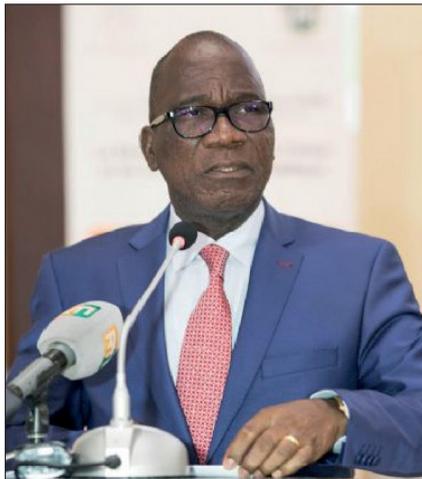
Un gigantesque incendie s'est déclenché hier nuit au marché d'Adjamé-Roxy. Les magasins en bande ont été la proie des flammes. Les sapeurs-pompiers dépêchés sur les lieux avec plusieurs engins tentaient encore de circonscire le feu. Nous y reviendrons ! ■

Rapatriement des réserves d'exportation

La Côte d'Ivoire améliore sa performance

Le taux de rapatriement effectif était en deçà des exigences réglementaires, un défaut de cession des devises imputable aussi bien aux opérateurs économiques qu'aux banques.

Le taux de rapatriement des recettes d'exportation de la Côte d'Ivoire a atteint 76% en 2019 après des mesures mises en œuvre par le gouvernement, en application d'une décision prise en 2012 par la Bceao. En 2013, le taux de rapatriement des recettes d'importation était de 9,06%. La création en 2014 du Comité national de suivi du rapatriement des recettes d'exportation (Cnsrre) sur recommandation de la Bceao a permis d'atteindre un taux de 27,5% en 2016 ; 29,5% en 2017 ; 61,1% en 2018 pour se situer à 76,0% en 2019, selon une note de la direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique. Les réunions du Cnsrre constituent un cadre de concertation entre les assujettis à la réglementation, à savoir les banques, les exportateurs et les Autorités de régulation, notamment le Trésor public, les Douanes et



Jacques Assahoré Konan, directeur général du Trésor et de la comptabilité publique. (PHOTO : D.R)

la Bceao, pour le respect des dispositions réglementaires en matière de rapatriement des recettes d'exportation. La mise en place du Comité a instauré un climat de confiance entre assujettis et Autorités de régulation. Par ailleurs, le Comité national de suivi du rapatriement des recettes d'exportation a mené des campagnes de sensibilisation auprès des banques et des exportateurs. Des séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention du Groupement professionnel des exportateurs de café et de cacao de Côte d'Ivoire (Gepex), de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), de l'Union des Grandes entreprises industrielles de Côte d'Ivoire (Ugci) et de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (Apbef-Ci) sur les dispositions réglementaires relatives aux procédures de

domiciliation et de traitement des dossiers d'exportation et aux procédures d'apurement desdits dossiers. Malgré cet important bond qualitatif, la Côte d'Ivoire entend poursuivre l'amélioration de ses résultats. Le Cnsrre met le cap sur l'atteinte du seul réglementaire de 80% du taux de rapatriement des recettes d'exportation. Dans cette optique, il est prévu de rendre opérationnelle la centrale des incidents de rapatriement des recettes d'exportation. L'objectif de ce projet est de contraindre, par des dispositions légales, les entreprises exportatrices à procéder au rapatriement de l'intégralité des recettes d'exportation. Il s'agira aussi d'établir une « liste rouge »

des entreprises en défaut de rapatriement, qui servira de base objective à la mise en œuvre effective des sanctions prévues par les textes. Le rapatriement des recettes d'exportation joue un rôle important dans les échanges avec l'extérieur. Il alimente les réserves de change de la Bceao. Les réserves de change sont indispensables à un Etat, car elles permettent au pays d'honorer ses engagements avec l'extérieur, notamment assurer le règlement des factures d'importations, le service de la dette extérieure et le paiement des dividendes ■

DAVID YA
(SOURCE SERCOM DGTOP)

Construction et urbanisme II

Cobaty ouvre un bureau à Abidjan



Photo de famille après la cérémonie d'investiture des membres du bureau local le 7 mars, à la Chambre du commerce et d'industrie d'Abidjan-Plateau.

Après plusieurs missions d'exploration, la Fédération internationale de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement (Cobaty) ouvre un bureau à Abidjan. La cérémonie d'investiture des membres du bureau local a eu lieu le 7 mars, à la Chambre du commerce et d'industrie d'Abidjan-Plateau. Pour les entreprises ivoiriennes membres de cette fédération, c'est une immense opportunité pour booster leurs entreprises. Car l'ouverture du bureau Cobaty en terre ivoirienne va favoriser les échanges avec les acteurs français et bien d'autres pays dans plusieurs disciplines. De plus, elle pourra créer une synergie et donner de l'am-

pleur aux projets ivoiriens et fédérer des centaines d'entreprises étrangères en vue du développement international des entreprises ivoiriennes. Cette organisation, créée en 1957 en France est composée de 130 associations fédérées au sein de 11 districts. Elle totalise à ce jour 4647 membres répartis en France, Espagne, Suisse, Bulgarie, Italie et au Liban. C'est un réservoir de professionnels compétents animés d'un même but : la recherche de la qualité professionnelle, la formation et l'accompagnement aux métiers en lien avec l'acte de construire, l'animation et la dynamique d'un réseau international ■

D. YA

Forum de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin

Les entrepreneures sont appelées à s'unir pour plus d'efficacité



Les principales actrices du forum après la cérémonie d'ouverture. (PHOTO : D.R)

C'est dans l'union que les femmes qui ont choisi la voie de l'entrepreneuriat arriveront à réussir et à créer plus de valeur. Ainsi peut-on résumer la communication de Françoise Remark, présidente du conseil d'administration de Canal+ Côte d'Ivoire, qui prononçait, le 6 mars à l'immeuble Crae-Uemco au Plateau, la conférence d'ouverture de la 7e édition du Forum de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin (Feef 2020) qui s'est tenu sur deux jours. Le thème de l'édition était : « Une pour toutes, toutes pour une ». Pour Françoise Remark,

l'union et plus concrètement le réseau sont de mise pour toute entrepreneure qui ambitionne réussir dans son activité. « On ne peut réussir l'entrepreneuriat en étant seule. Le réseautage s'impose. Le constat est que les femmes travaillent moins en réseau par rapport aux hommes. Le réseau peut être de plusieurs natures et a un caractère vertueux qu'il faut cultiver », a-t-elle suggéré. Un conseil appuyé par la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Myss Belmonde Dogo, qui a fait un tour flash à la rencontre. Le Feef est organisé par la

structure de communication Aos Africa, dirigée par Sandrine Roland, par ailleurs commissaire générale du forum. Depuis sept ans, a-t-elle expliqué, le forum offre l'opportunité à de milliers de femmes de divers horizons sociaux, culturels et professionnels de se retrouver autour des questions cruciales relatives à leurs activités et carrières et de réfléchir sur les voies et moyens de développer leur plein potentiel. Le forum se décline en des conférences thématiques, des témoignages, des ateliers de renforcement des capacités, la sensibilisation et le réseautage. Les thèmes qui sont

généralement abordés sont entre autres le renforcement de capacités, le réseautage, les solutions innovantes, les pistes de financement, le leadership, les changements climatiques, l'autonomisation et l'éducation de la jeune fille. « Le Feef apporte aux participantes des outils pertinents, des conseils pratiques et donne l'opportunité de partager leurs expériences pour une prise de conscience de leur valeur et de leur potentiel », a fait noter Sandrine Roland. Depuis sa mise en place, à l'en croire, le Feef a boosté plus de 11 000 femmes ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Regards

Une ...JIF pour quelle femme ?

J'ai fait un tour à Mossikro, hier, journée dédiée à la femme. A Mossikro, sous-quartier à cheval sur les communes de Yopougon et d'Attécoubé, aucune femme ne s'est sentie concernée par cette commémoration, pourtant annoncée à grand renfort publicitaire. C'est donc évidemment que j'ai constaté qu'aucune femme ne portait l'uniforme national estampillé JIF 2020. « Ici, on ne sait pas que c'est la fête des femmes, et puis on n'a pas l'argent pour payer leur pagne », répond Fanta Fin (son nom d'emprunt) calmement, une dame qui est en train de griller des arachides. En réalité, Fanta Fin ignore cette célébration puisqu'elle ne bénéficie pas des effets de cette

Par **GERMAINE BONI**

journée qui puissent changer sa vie. Les Fanta Fin, il y en a plusieurs dans le pays. Ces femmes qui ne savent même pas qu'une journée leur a été dédiée ou qu'elles sont célébrées, quant à leurs occupations quotidiennes pour assurer les besoins de leur famille. Elles sont nombreuses ces Fanta Fin qui portent le masque de la pauvreté. Finalement, la journée est dédiée à quelle femme ? Parce que quand les tambours ont cessé de crépiter, quand les clairons se sont tus, quand les célébrations grandioses ont pris fin, quand les discours ont pris fin, ce sont des cris d'amertume, de souffrance, de détresse que l'on entend dans les hauteurs, les villages et même en ville, dans les quartiers dits précaires. Parce que là, des familles portées par des femmes peinent à s'offrir un repas par jour, peinent à se payer des soins de santé... Et en disant, hier, dans son adresse, lors de la commémoration nationale à Anyama, que « la pauvreté a souvent le visage de femme », le Coordonnateur du système de Nations Unies, Philippe Poinot, veut attirer l'attention des décideurs qu'en dépit des efforts consentis pour l'autonomisation de la femme, beaucoup reste à faire pour sortir les femmes de la précarité, de la pauvreté. Il faut en avoir simplement conscience pour ne pas se détourner du but même de la JIF, qui est de réfléchir sur les conditions des Femmes dans le monde et de lutter contre les inégalités face aux hommes.

29^e édition de la Journée internationale de la femme
Dominique Ouattara aux femmes: "Prônez l'apaisement et le consensus au sein de votre société"

L'évènement a été célébré cette année au niveau national à Anyama, en présence de la Première dame.

Cette année, la Journée internationale de la femme (Jif) 2020, au niveau de la Côte d'Ivoire, a été célébrée à Anyama, au stade municipal, où les femmes étaient fortement mobilisées. Dominique Ouattara, la marraine statutaire de l'évènement, a exprimé sa joie d'avoir à ses côtés son aînée Henriette Konan Bédié, qui a les mêmes objectifs qu'elle : œuvrer pour le bien-être des populations vulnérables. Elle n'a pas manqué de féliciter la ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Ramata Ly-Bakayoko, organisatrice de cette journée dont le thème national cette année est : « La promotion de la femme, un atout pour une paix durable en Côte d'Ivoire ».



La Première dame en compagnie des femmes qui ont reçu leurs chèques.

Pour la Première dame, ce thème est une invitation à donner davantage de pouvoir aux femmes, en ce sens que la femme est l'épicentre de la famille. Elle sait apaiser les tensions et calmer les cœurs, toutes choses qui font d'elle le socle d'une nation forte et unie. Aussi, a-t-elle profité de l'occasion pour réitérer à ses sœurs la mission qu'elle a confiée à toutes les femmes du pays, à travers les femmes leaders qui sont venues lui présenter leurs vœux à la faveur de la nouvelle année. « Comme à vos sœurs, je vous demande d'être garantes de la paix dans notre pays », a-t-elle dit, faisant allusion aux prochaines échéances électorales. « Prônez l'apaisement et le consensus au sein de notre société et user toujours de diplomatie et de sagesse pour apaiser les cœurs de vos époux et de vos enfants

qui seront engagés dans la compétition politique », a-t-elle insisté. Dominique Ouattara a fait savoir que leur rôle dans la préservation de la paix est d'autant plus important que les femmes et les enfants sont toujours les plus grandes victimes des conflits. Pour cette raison, elle veut compter sur l'engagement et l'implication active de « ses sœurs », pour que le pays continue de connaître la paix et la stabilité.

Les acquis en Côte d'Ivoire

Aussi, s'est-elle réjouie de ce qu'en Côte d'Ivoire, le gouvernement mette un accent particulier sur la promotion des droits des femmes à travers plusieurs mesures visant à valoriser et à renforcer leur statut. Notamment la constitution de 2016 qui ren-

force la protection de leurs droits et assure la promotion de la parité entre les sexes dans l'accès aux responsabilités dans les administrations et les entreprises. Dominique Ouattara a également cité la loi de représentativité de 30% des femmes au titre des postes électifs, ainsi que la loi sur l'héritage qui permet à la femme légitime d'être héritière au même titre que les enfants du défunt. Et au niveau international, la ratification de plusieurs conventions internationales et l'adoption de nouvelles lois prônant l'égalité de traitement entre l'homme et la femme. La Première dame a cependant constaté que toutes ces lois ne sont pas encore totalement appliquées et a demandé aux femmes de continuer à se mobiliser pour leur application totale. Elle a donc

estimé que le thème international, « Je suis de la génération Egalité. Levez-vous pour les droits des femmes », est évocateur. La ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Ramata Ly-Bakayoko, quant à elle, a indiqué que pour permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle d'actrices de paix, il est primordial qu'elles occupent toute la place qui leur revient dans la société. Notamment pour tous leurs droits politiques, économiques et sociaux.

Des actions en faveur des couches défavorisées

Pour ce faire, Ramata Ly-Bakayoko, au nom des femmes de la Côte d'Ivoire, a exprimé leur gratitude à la Première dame pour ses actions en faveur des couches sociales défavorisées. Par-

ticulièrement les femmes et les enfants, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité du pays. Car, a-t-elle déclaré, « permettre, à travers le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (Fafci), à plus de 215 000 femmes d'avoir des activités génératrices de revenus, sortir de la précarité, de scolariser leurs enfants, de participer aux dépenses de la famille et aux actions de la communauté, c'est contribuer à l'instauration d'une paix durable dans le pays ». Dans le même ordre d'idées, la ministre a souligné une autre action de la Première dame qui aboutit au même objectif. Il s'agit de la resocialisation des enfants de la rue et les enfants en conflit avec la loi, à travers les centres d'accueil des enfants en détresse de Soubré et le Centre de réinsertion de Bouaké. Ramata Ly-Bakayoko a également évoqué la lutte acharnée que mène Dominique Ouattara contre le travail des enfants dans la cacao-culture, pour permettre l'édification de la Côte d'Ivoire de demain dans la paix et la stabilité. La ministre a aussi indiqué qu'avec l'Hôpital mère-Enfant de Bingerville, qui permet aux femmes et aux enfants issus de milieux défavorisés de bénéficier de soins de qualité, la Première dame leur redonne leur dignité, leur autonomie, gage d'une paix durable. « Pour avoir placé l'humain au centre de vos préoccupa-

● Philippe Poinot, Coordonnateur du Système des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

"La pauvreté a trop souvent le visage de la femme"

Le Coordonnateur des Nations-Unies en Côte d'Ivoire, Philippe Poinot, a pris part aux festivités de la Jif 2020 à Anyama. Au cours de son intervention, il a évoqué plusieurs sujets, dont celui de l'autonomisation de la femme. « La pauvreté a trop souvent le visage de la

femme », a-t-il souligné. Les femmes, selon lui, vivent dans la précarité, exposées bien souvent à toutes formes de violence. A en croire Philippe Poinot, tout se passe comme si les actions menées pour l'épanouissement de la femme « ne sont pas encore à la hauteur ».

Toutefois, a estimé le coordonnateur des Nations Unies en Côte d'Ivoire, les femmes africaines tirent leur épingle du jeu dans le domaine de l'entrepreneuriat : « L'Afrique est la seule région au monde, où il y a plus de femmes que d'hommes qui choisissent d'être entrepreneurs »,

s'est-il félicité. Selon le représentant de l'Onu, la célébration de la Jif 2020 va sans doute permettre de « prendre la mesure du chemin parcouru et de celui qui reste à parcourir », en matière, d'autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire.

ISABELLE SOMIAN

Lundi 9 mars 2020



Les dons de Dominique Ouattara aux femmes d'Anyama.

tions, pour votre engagement à promouvoir les droits de la femme, les femmes de Côte d'Ivoire vous disent merci », a dit encore le ministre. Qui a, par ailleurs, rappelé que c'est à la suite des résultats tangibles que Dominique Ouattara a obtenu que les Femmes leaders d'Afrique lui ont décerné, au mois de février dernier, le titre de Première dame d'exception. Elle n'a pas omis de traduire la reconnaissance des

femmes de Côte d'Ivoire au Président de la République Alassane Ouattara, son époux, premier défenseur de leurs droits. Pour les efforts qu'il a fournis pour intégrer la dimension genre dans le processus de paix et de développement du pays. Amidou Sylla, le maire d'Anyama, lui, a remercié Dominique Ouattara pour ses conseils avisés au Président de la République. Il a également réitéré ses remerciements

à la ministre Ramata Ly-Bakayoko qui a fait d'Anyama la capitale ivoirienne de la femme, ce jour. Clarisse Duncan, Aïssatou Gon Coulibaly et les épouses des présidents d'institution, ainsi que les épouses de ministres, étaient présentes et ont défilé avec la ministre Ramata Ly-Bakayoko en tête de file. A leur suite, les femmes du corps militaire et para militaire, celles de l'armée de l'air et de terre,

la marine nationale, les sapeurs-pompiers, etc, sont passées devant les tribunes. Présentes dans tous les milieux professionnels, de la société, et dans le monde agricole, les femmes se sont fait voir à travers un beau défilé. Une ambiance joyeuse entretenue par Mawa Traoré, Afou Kéïta et Safarel Obiang qui ont fait danser les femmes.

MARIE-ADELE DJIDJE

Les femmes de la Ccja-Ohada appellent à la promotion du genre



Le président de la Ccja-Ohada, César Apollinaire Ondo Mvé, le parrain, a rehaussé de sa présence la cérémonie des femmes de son institution. (PHOTO: DR)

Le 8 mars, la Journée internationale de la femme a été commémorée par anticipation, ce vendredi 6 mars, par le personnel féminin de la Cour commune de Justice (Ccja) de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada).

A travers des conférences-débats sur différents thèmes. La cérémonie s'est tenue au siège de ladite institution, au Plateau, en présence du président de la Ccja, César Apollinaire Ondo Mvé et de plusieurs personnalités du monde du Droit. Au nombre desquelles, la ministre Jacqueline Obé, membre du Conseil constitutionnel.

A la cérémonie d'ouverture, le président de la Ccja a indiqué que des progrès significatifs sont enregistrés dans le cadre de la promotion du genre, en Afrique. Mais, dit-il, beaucoup reste à faire. « Beaucoup de défis restent à relever. Notamment au niveau des comportements et des pratiques. Il faut poursuivre la sensibilisation. Car, c'est une noble course qui devrait, un jour, permettre à la terre des Hommes de tirer profit du génie de tous ses enfants, hommes comme femmes », a-t-il affirmé.

Pour sa part, la juge Esther Ngo MountNgui, épouse Ikoué, présidente du comité d'organisation, a indiqué que cette cérémonie a pour but, entre autres, de permettre aux participants de noter les avancées en matière des droits des femmes dans le monde, les avancées dans les États membres de l'Ohada et les perspectives de sorte qu'en 2030, il y ait une réelle égalité entre les hommes et les femmes.

« Le Comité pour la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a relevé qu'il y a encore des efforts à faire. Au niveau des États,

il y a eu beaucoup d'avancées, vu qu'il y a de plus en plus de femmes Chefs d'État, Premiers ministres, ministres, présidentes d'institution. Mais, il y a encore des foyers de résistance qui ne sont pas textuels, mais qui sont plus liés à la culture et à l'éducation même de la femme », a-t-elle noté. Elle a, en outre, souligné que cette rencontre a pour but d'interpeller les femmes elles-mêmes, pour leur propre prise en main, mais aussi les hommes pour un meilleur accompagnement.

« Il faut intégrer la femme dans tous les processus de paix partout où il y a des foyers de tension et pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il y a des avancées dans la lutte. Il existe beaucoup de structures dédiées aux femmes. Au niveau des États, une part du budget est désormais dédiée à l'éducation des filles.

Dans les parlements et ministères, les femmes sont de plus en plus présentes. C'est vrai que les quotas ne sont pas encore égalitaires, mais au fil des années, on note une réelle avancée. C'est l'éducation qui permet l'autonomisation de la femme et qui permet à celle-ci de mieux jouer son rôle éducatif », a-t-elle poursuivi.

Pour la juge Esther Ngo MountNgui Ikoué, il est temps de travailler à faire de l'autonomisation de la femme, une réalité. « Il n'y a pas de femme sans homme et d'homme sans femme. En tant que juge à la Ccja, je rêve de voir une meilleure représentativité des femmes. Il vaut mieux se conformer aux conventions internationales et africaines, élaborer davantage de programmes pour implémenter l'égalité des genres, une prise de conscience de tous, des droits de la femme », a-t-elle poursuivi.

CASIMIR DJEZOU

Fafci

La Première dame accorde un financement supplémentaire de 300 millions Fcfa à Anyama



Les bénéficiaires du Fafci ne cachent pas leur joie de recevoir les chèques (PHOTOS: CABINET DE LA PREMIÈRE DAME)

Après avoir apprécié l'exploit réalisé dans le remboursement du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (Fafci), par les populations d'Anyama, avec un excellent taux de remboursement de 99 %, contre un taux national de 96 %, Mme Dominique Ouattara a décidé de les encourager. La marraine de la Jif a ajouté un financement supplémentaire

de 300 millions de F cfa à la dotation initiale. Elle était de 350 millions F cfa depuis 2013. Les fonds d'Anyama est désormais de 650 millions F cfa. « Pour vous encourager, j'ai décidé de vous octroyer un financement supplémentaire de 300 millions de F cfa, car je vous sais battantes et courageuses », a expliqué la Première dame. Cette nouvelle dotation, selon Mme Ouattara, va per-

mettre aux femmes, « ses sœurs qui n'en n'ont pas eu l'occasion, de profiter elles aussi des prêts Fafci ». Le chiffre actuel des bénéficiaires de ce fonds à Anyama est de 3000 femmes. Au nombre des actions fortes posées par la marraine de l'édition 2020 de la Jif, s'ajoute les dons. L'épouse du Chef de l'État Alassane Ouattara est allée à la rencontre des populations, les

bras chargés de dons de matériels, de dons en espèces, de vivres et non vivres. C'est au total 150 millions de F cfa qui ont été distribués. « J'ai également voulu vous manifester mon soutien et mon affection en vous apportant des dons de matériels et de vivres, d'une valeur de 150 millions de F cfa », a précisé Mme Ouattara.

ISABELLE SOMIAN

Lundi 9 mars 2020

Préservation et reconstitution du couvert végétal ivoirien

La forêt classée de Mabi-Yaya devient une réserve naturelle

Le transfert de la gestion de l'aire protégée à l'Office ivoirien des parcs et réserves, structure sous tutelle du ministère en charge de l'Environnement, a donné lieu à une cérémonie solennelle samedi, à Yakassé Attobrou.



La plaque marquant l'inauguration officielle de la réserve naturelle de Mabi-Yaya a été dévoilée par Patrick Achi, représentant de la Première dame, en présence de plusieurs membres du gouvernement et de l'ambassadeur de l'Ue. (PHOTOS SÉBASTIEN KOUASSI)

En octobre 2019, le Président de la République, Alassane Ouattara, a pris un décret (n° 2019-897 du 30 octobre 2019) portant transformation de la forêt classée de Mabi-Yaya, d'une superficie de 61 000 hectares, dans le département de Yakassé Attobrou, en réserve naturelle. Par cet acte, le Chef de l'État marquait ainsi un pas probant dans sa volonté de reconstituer et de préserver durablement le couvert forestier ivoirien qui, de 1960 à nos jours, s'est rétréci comme peau de chagrin, passant de 16 millions d'hectares à moins de 3 millions d'hectares. La décision du premier des Ivoiriens s'est concrétisée samedi, à Yakassé Attobrou, avec le transfert officiel de la gestion de la nouvelle réserve naturelle de Mabi-Yaya par le ministère des Eaux et Forêts (Minef) au ministère de l'Environnement et du Développement durable (Minedd) à travers l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr). C'était à l'occasion d'une cérémonie solennelle qui a réuni sur la place publique de la ville, des membres du

gouvernement, des diplomates, les dirigeants et élus locaux, des représentants d'organisations non-gouvernementales et des populations riveraines de l'aire protégée. Le secrétaire général de la présidence de la République, Patrick Achi, qui représentait l'épouse du Chef de l'État, Dominique Ouattara, marraine de l'événement, s'est félicité du caractère exceptionnel de la cérémonie, qui traduit en acte, l'engagement du Président de la République de protéger les forêts ivoiriennes existantes et de porter le couvert à 20 % de sa superficie initiale. « La réserve naturelle de Mabi-Yaya, dans laquelle

vit encore une population de chimpanzés en danger sera, à compter de ce jour, un sanctuaire. Un sanctuaire pour retrouver les racines de notre passé. Celui d'une forêt primaire, dense, florissante, strictement conservée pour préserver la formidable biodiversité, et avec laquelle les Ivoiriens vivront en harmonie », a relevé le président du Conseil régional de La Mé. Il a noté que ce patrimoine posera à ses frontières et pour ses riverains les bases d'une économie verte autour d'exploitations familiales bénéficiant d'une sécurisation et d'une diversification des revenus, grâce à des filières durables et

certifiées d'agriculture biologique. Il a également fait savoir qu'en accédant au rang de réserve naturelle, Mabi-Yaya bénéficiera d'un plus haut niveau de protection et d'une meilleure reconstitution de sa faune et de sa flore. Pour Alain Richard Donwahi, ministre des Eaux et Forêts, le changement de statut de la forêt classée de Mabi-Yaya en réserve naturelle est un exemple réussi de la gestion par les autorités ivoiriennes des aires protégées dans un contexte de fortes pressions agricoles. « Il urge d'inverser la tendance de la déforestation. Car la conservation de la biodiversité est, aujourd'hui, un

challenge planétaire face au danger du changement climatique », a-t-il indiqué. Le ministre des Eaux et Forêts a précisé que la lutte contre le dérèglement climatique par la préservation et la reconstitution du couvert forestier ivoirien n'est pas incompatible avec la politique agricole de la Côte d'Ivoire. Il a tenu à rassurer que les projets d'agroforesterie qui seront mis en œuvre dans les aires protégées fortement agressées par les populations riveraines n'attestent pas que toutes les forêts classées seront transformées en "agro-forêts". Richard Donwahi a plurtôt exhorté les populations locales à être garantes de la sécurité des réserves naturelles.

pratiques culturelles pour les paysans. Il a encouragé les habitants de Yakassé Attobrou à être les premiers défenseurs et protecteurs de ce poumon vert. Jobst Von Kirchmann, ambassadeur de l'Union européenne (Ue) en Côte d'Ivoire, partenaire du projet, a rappelé que la priorité de son organisation, face à la menace climatique, c'est la préservation des forêts à travers le Pacte vert (Green Deal). Il a indiqué que les forêts sont les principaux régulateurs climatiques à l'échelle planétaire. « Les plantations dans les forêts et l'exploitation du bois détruisent l'écosystème », a-t-il averti. Le diplomate occidental a rapporté que le citoyen européen se sent complice de la destruction de la forêt, donc du dérèglement climatique, chaque fois qu'il croque une plaquette de chocolat produit dans des conditions de non-respect des normes environnementales. « Nous devons nous battre ensemble contre la déforestation pour sauver notre planète », a-t-il lancé.

GERMAIN GABO
ENVOYÉ SPÉCIAL À
YAKASSÉ-ATTOBROU

Mabi-Yaya, le poumon vert de La Mé

Créé par décret n°2019-897 du 30 octobre 2019, la Réserve naturelle de Mabi-Yaya, d'une superficie de 61 282 hectares, est à cheval entre les départements de Yakassé-Attobrou, d'Adzopé et d'Alépe, dans la région de La Mé. C'est une forêt primaire et dense disposant encore de tous ses atouts naturels, écologiques et biologiques.

Un inventaire de la faune et de la flore de cette réserve a dénombré 247 espèces d'oiseaux, 52 mammifères, 19 amphibiens et 4 reptiles. On y trouve des espèces menacées d'extinction, telles que le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodyte*) et la grenouille *Phrynobatrachus annulatus*.

Le nouveau statut de cette aire protégée, dont la gestion relève désormais de

l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr), interdit tous droits d'usage (exploitations agricoles et forestières, briconnage, orpaillage, etc.) excepté ceux autorisés par la loi. Il y sera également appliqué une meilleure stratégie de surveillance et les capacités des agents de l'Oipr, en la matière, seront renforcées.

G. GABO

Inauguration du parc national Mabi-Yaya

Patrick Achi : " Le Président Ouattara a donné à la Côte d'Ivoire toute sa fierté "

Le Secrétaire général de la Présidence, qui représentait samedi la Première dame à la cérémonie d'inauguration du parc national de Mabi-Yaya, a rendu hommage au Chef de l'État.

Mabi-Yaya, dans le département de la Mé, a désormais un parc national. Une volonté du Chef de l'État qui en avait fait une promesse aux populations de la Mé. « Je me souviens encore, comme si c'était hier, de la visite d'État du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, à Adzopé au mois d'août 2019, et en particulier de l'immense clameur des populations lorsque monsieur le Président a annoncé la création de la réserve Mabi-Yaya afin de préserver cet immense patrimoine forestier contre les menaces d'infiltration, d'agressions et de destructions qui pesaient sur elle », s'est remémoré Patrick Achi. Cette promesse, le Chef de l'État l'a concrétisée. Comme l'ensemble de ses promesses pour le pays. Un pays qu'il a hissé au sommet des nations. « Le Président de la République Alassane Ouattara a donné à la Côte d'Ivoire toute sa fierté », a affirmé le Secrétaire général de la Présidence samedi à Yakassé Attobrou.

Il a rappelé les grandes qualités du Chef de l'État, notamment ses nombreux sacrifices pour permettre à son pays d'aller de l'avant, de se développer et de préserver la paix. Pour lui, l'annonce de Yamoussoukro a fini par convaincre, même les plus sceptiques, de ce que « le Président Alassane Ouattara est un grand homme d'État, un homme exceptionnel ». Achi Patrick avait à ses côtés Alain Donwahi, ministre des Eaux et Forêts, Kobenan Kouassi Adjoumani de l'Agriculture et de Séka Séka Joseph de l'Environnement et du développement durable. Ils ont effectué le déplacement de Yakassé Attobrou à cause de l'importance de l'événement : l'inauguration de la réserve de Mabi-Yaya, placée sous le parrainage de la Première dame.

La réserve de Mabi-Yaya est aujourd'hui une réalité grâce aussi au combat de Mme Dominique Ouattara. Un « combat qu'elle mène déjà depuis plusieurs décennies



Le Secrétaire général de la Présidence a rappelé les nombreux sacrifices du Chef de l'État pour permettre à la Côte d'Ivoire d'aller de l'avant. (PHOTO : SÉBASTIEN KOUASSI)

pour la défense des droits des femmes et des enfants, et pour l'amélioration de leurs conditions de vie, à travers notamment sa fondation Children of Africa, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire - FAFCI et pour améliorer la durabilité de nos chaînes d'approvisionnement agricoles, dont notamment celle du cacao, à travers la lutte sans relâche contre le travail des enfants, contre la déforestation abusive, et pour l'amélioration des revenus des paysans et de leurs familles. » a fait savoir Patrick Achi.

Un mouvement national pour une Côte d'Ivoire plus verte

La particularité de la naissance de la réserve de 61 000 hectares de Mabi-Yaya est qu'elle « traduit la volonté du Chef de l'État et du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly de lancer un vaste mouvement de restauration du couvert forestier de la Côte d'Ivoire », a expliqué Patrick Achi. Qui a précisé que « Ce mouvement d'ampleur nationale, qui démarre dès aujourd'hui dans la région de la Mé et qui devra s'étendre à toutes les régions du pays concernées par le phénomène des agressions et de la destruction des forêts, vise à gagner le combat pour

une Côte d'Ivoire plus verte, une agriculture ivoirienne et une exploitation de nos ressources forestières et fauniques, plus respectueuses de notre environnement et de notre patrimoine commun, celui que nous nous devons

indispensable à nos vies et sur lequel il nous faut particulièrement veiller désormais », a expliqué Patrick Achi.

La cérémonie d'inauguration du parc national de Mabi-Yaya est aussi historique par ce qu'elle exprime le nou-

velles aujourd'hui », a argumenté le Secrétaire général de la Présidence.

Selon lui, il faut avoir la volonté de stopper la déforestation. Une déforestation qui a fait tant de mal. En effet, d'un couvert forestier de plus de 16 millions d'hectares en 1960, au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire est passée à moins de 3 millions en 2019. La forêt ivoirienne a ainsi perdu plus de 80% de sa surface initiale et ne couvre plus qu'à peine 9% du territoire ivoirien.

« De surcroît, chaque année, 95 000 hectares de forêt disparaissent soit l'équivalent de plus de 130 000 terrains de football. C'est l'un des taux de déforestation les plus élevés d'Afrique. Et, nous le savons, ce recul est imputable à l'exploitation mal maîtrisée des forêts ou à l'orpaillage clandestin, pour ne citer que quelques exemples.

Les conséquences de cette déforestation sur notre potentiel de développement humain, économique, mais aussi sur la valorisation de nos atouts na-

ture. La Côte d'Ivoire qui est bien consciente des impacts des changements climatiques sur son développement se lance ainsi dans une politique écologique ardue.

« Il nous faut agir pour nous, avec la fierté de préserver ce que notre terre et nos parents nous avaient donné.

Agir pour nos enfants, avec la responsabilité de leur transmettre non pas seulement un monde viable, mais un monde aussi équilibré que celui que nous avons reçu en héritage.

Agir pour protéger très concrètement ce qui contribue au cycle de la vie en Côte d'Ivoire. Agir enfin, pour préserver notre terre et nos populations des aléas du climat et lutter, avec nos armes, contre le réchauffement climatique », a expliqué Patrick Achi. Qui a lancé un appel : « si nous ne voulons pas d'un pays plus chaud de 2° en moyenne, et dans certaines régions bien davantage, si nous ne voulons pas d'un pays où les

« Il nous faut agir pour nous, avec la fierté de préserver ce que notre terre et nos parents nous avaient donné. Agir pour nos enfants, avec la responsabilité de leur transmettre non pas seulement un monde viable, mais un monde aussi équilibré que celui que nous avons reçu en héritage. Agir pour protéger très concrètement ce qui contribue au cycle de l'eau donc au cycle de la vie en Côte d'Ivoire. Agir enfin, pour préserver notre terre et nos populations. »

de léguer aux générations futures. »

Objectif, faire de l'agriculture tout en préservant l'écosystème

Mabi-Yaya fera de la région de la Mé une zone pilote où se structure le futur de l'écosystème agroforestier ivoirien : « celui qui mettra en place la complémentarité harmonieuse du développement humain, de la prospérité économique liée à notre « or brun », et de la protection exigeante de nos forêts, notre « or vert », ce poumon naturel

veau cap des autorités ivoiriennes.

« Une nation en marche, permettez-moi de vous le dire avec franchise chers invités, est une nation qui sait affronter les enjeux complexes, qui ose aborder les difficultés qui se sont installées dans le pays après une trop longue traversée du désert et qui, avec l'aide de ses amis et partenaires, souhaite leur apporter des réponses claires et fortes. Une telle nation en marche qui ose affronter tous les défis, oui c'est ce que nous

turons, notamment d'un point de vue touristique et enfin sur la préservation de notre cadre de vie, sont dramatiques », a affirmé Patrick Achi.

« Agir pour notre pays, agir pour nos enfants »

La terre se réchauffe et les conséquences sont lourdes pour l'humanité et plus lourdes encore pour les nations qui, comme la nôtre, sont situées entre les deux tropiques. Agir pour nos enfants, notre peuple, notre présent comme notre prospérité

précipitations seront à la fois bien plus irrégulières et bien plus violentes, si nous ne voulons pas d'un pays où la mer montera de 30 cm le long des côtes, alors il faut agir. Tous. Nous impliquer radicalement pour freiner, réduire par tous moyens le réchauffement climatique »

Son plaidoyer concerne notamment le reboisement, en recouvrant 6 millions d'hectares d'ici 2030 pour atteindre à nouveau 20% de couverture nationale. ■

BLESDON MATHIEU

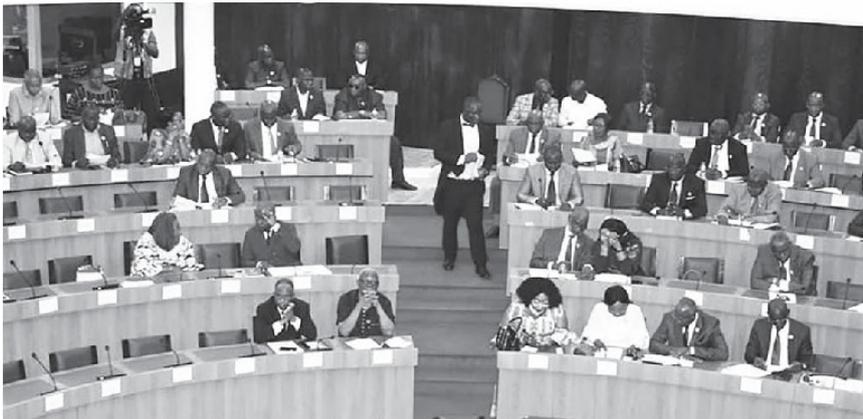
Révision constitutionnelle

L'Assemblée nationale adopte son calendrier de travail

La 2^e session extraordinaire, ouverte et clôturée le samedi 07 mars, a adopté le chronogramme de travail qui devrait conduire à la révision de la Constitution.

Les députés ont adopté, le samedi 07 mars, le programme de travail relatif au projet de loi de la révision de la loi N° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire. Le calendrier de travail, qui part du 09 au 17 mars, a été mis au vote, après lecture du président Amadou Soumahoro. Il a été adopté par 190 députés, six abstentions et un député contre.

Selon le chronogramme porté à la connaissance des députés par Amadou Soumahoro, les travaux relatifs au projet de loi portant révision de la Constitution commencent ce lundi, à Yamoussoukro, par «les délibérations sur la prise en considération du projet de loi portant révision constitutionnelle». Il a précisé, en outre, que ces travaux seront précédés de l'adoption



Les députés se sont retrouvés samedi à l'Assemblée nationale. (PHOTOS:DR)

d'une résolution qui établit les règles d'organisation et de fonctionnement du congrès. La raison, a indiqué Amadou Soumahoro, «la procédure en congrès doit obéir à des

règles de fonctionnement». Il a ensuite fait savoir que suivra l'examen du texte, objet de la révision, par les parlementaires, comme le stipule la Constitution. «Ce vote sera précédé d'une explication de vote de chaque groupe parlementaire, d'une durée de cinq minutes», a-t-il fait remarquer. Il en sera de même des membres du congrès non inscrits dans un groupe. Dans tous les cas, pour être validé, ce projet de loi devra être adopté en congrès par la majorité.

Mais le processus ne s'arrête pas là. Il doit, en outre, être soumis séparément aux deux chambres du Parlement. En ce qui concerne l'Assemblée nationale, poursuit-il, «il est prévu l'examen de la commission des affaires institutionnelles, le jeudi 12 mars à Abidjan», a indiqué le chef de l'Assemblée nationale. Il a ajouté que le lendemain, cette commission adoptera son rapport. Par la suite, suivra la séance plénière le lundi 16 mars. L'adoption définitive par les parlementaires se déroulera le mardi 17 mars, à Yamoussoukro, a-t-il fait savoir. A ce niveau, le projet n'aura force de loi que s'il est pris en compte par les deux tiers des parlementaires.

L'examen de ce programme de travail a été précédé par l'ouverture de la deuxième session extraordinaire, par le président Amadou Soumahoro. Au terme de son adoption, la session a aussitôt été clôturée.

MARCEL APPENA

Rhdp/ Moronou

Ahoua N'Doli met en mission 300 membres de la coordination régionale

L'inspecteur général d'État, Ahoua N'Doli Théophile, coordinateur régional du Moronou, a convié plusieurs de ses collaborateurs, le 7 mars, à son domicile de Bongouanou, à une rencontre. Il s'agissait de faire le lancement de l'opération de recensement et de la tournée de mobilisation des militants à travers deux points à l'ordre du jour : donner la feuille de route de chaque membre de la coordination et présenter le module des fiches de recensement.

Ahoua N'Doli s'est montré rassurant. Avec chiffres à l'appui, il a donné les statistiques de la région : « Pour tout le Moronou, nous avons 43 095 responsables politiques locaux comprenant : 141 délégations de section, 1410 comités de base, 141 Un Rhdp, 141 Un Rhdp. A ce personnel, s'ajoutent les représentants du Rhdp au sein des Cei locales, soit 33 personnes et 100 membres de la coordination régionale. Au total, le nombre de responsables politiques du Rhdp pour toute la région du Moronou est de 43 228 ». Il a demandé aux délégués départementaux de s'assurer que ce personnel politique existe vraiment. Aussi, a-t-il indiqué que l'objectif de militants vo-



Ahoua N'Doli et ses collaborateurs de la coordination régionale s'engagent dans le recensement des militants.

tants assignés par la haute direction du parti est de 65 700. Mais, l'objectif propre de la coordination régionale est 75 000, d'où la nécessité de trouver 32 000 militants en plus. Ahoua N'Doli a exhorté ses collaborateurs à montrer la vitalité de la coordination régionale en faisant d'elle l'une des plus dynamiques et en faire la plus grande formation politique dans le Moronou. Il les a appelés à travailler sans relâche en occupant le terrain et en investissant toutes les localités dans l'union et une synergie d'action. « Il nous faut chercher à consolider nos bases par des réunions régulières, développer un esprit de fraternité et d'unité. Il

convient de faire des visites dans les villages et les gros campements, pour mobiliser nos militants. Il faut installer dans chaque cour un point focal. Évitions de croire que tout est acquis», a-t-il conseillé. Il a insisté sur le fait que tout le monde doit se concentrer actuellement sur l'implantation et la consolidation du Rhdp et sur l'élection présidentielle, et éviter de travailler dans la perspective d'un agenda personnel. Aussi a-t-il demandé à tous de convaincre ceux qui hésitent encore à les rejoindre et même leurs adversaires politiques à épouser les idéaux de leur famille politique à savoir le Rhdp.

Après cette feuille de route, Ahoua N'doli a procédé au recensement des militants. Dans ce sens, 120 000 fiches sont disponibles et doivent servir à inscrire les militants et militantes du Rhdp de toutes les villes, de tous les villages et de tous les gros campements du Moronou. L'inspecteur général d'État a souhaité que le 15 mars ce recensement soit terminé, pour avoir une véritable base de données. Des échanges ont permis aux membres de la coordination de resserrer leur lien, pour la victoire finale lors des prochaines échéances électorales.

EDGAR YEOUBE

La Case des mots

Par BENOIT HILI

Quattara, pas candidat !

as, les fans du pugilat ! Quattara n'ira pas à leur corrida. Quattara ne sera pas candidat pour un autre mandat. Et il n'a pas un agenda de vendetta. L'opéra du blablabla se cherche un nouveau la. Le syndicat des renégats n'en revient pas. Ses sofas sont dans l'embaras. Alléluia ? Patatra ? Dans l'agora, chacun y va de son compas. L'intelligentsia n'en finira pas de ses galimatias. Mais les résultats sont là. Au-delà des débats. Par-delà les brouhahas. Ouattara aura, de son aura, sorti le pays du coma. La perestroïka Ouattara a guéri avec éclat l'État de ses ébats. Les candidats s'apprennent au combat à la tête de l'État remis en état. Mais Ouattara leur aura laissé un postulat. L'alpha et l'oméga de son combat tient à ce postulat. Le postulat dit que la politique sera désormais un contrat. A chaque soldat, il faudra de la baraka, de la maestria et de l'aura. Voilà le postulat du combat. A bas, la doxa qui voulait que la politique soit un gala ou une tombola !

ERRATUM :

KENYA RE COTE D'IVOIRE TICKETING TENDER INVITATION

Kindly take note that KENYA RE COTE D'IVOIRE Completed applications for registration of the above must be submitted and received by 12th march, 2020 at 10.00 a.m. The registration documents will be opened the same day (12th march) in the Corporation's Boardroom in the presence of bidders or their representatives who must to attend.

Carte nationale d'identité

Adama Coulibaly lance l'opération un citoyen, une Cni

Le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix prépare la présidentielle d'octobre 2020.

Quelques mois de l'élection présidentielle d'octobre 2020, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) affiche ses ambitions en vue de sa victoire. C'est dans cette dynamique que le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, cadre de ce parti, a procédé au lancement de l'opération, un citoyen une carte nationale d'identité, pour sensibiliser la population à établir leurs documents administratifs. La cérémonie s'est déroulée, le samedi 7 mars à l'Institut de la Société de Transport Abidjanaise (Sotra), dans la commune de Yopougon au quartier Andokoi.

Cette opération est une initiative du mouvement citoyen «Génération gagnante», qui entend soutenir les actions du gouvernement, cultiver les valeurs de développement et de paix, ainsi que contribuer à la victoire du RHDP à la présidentielle 2020. «...Au moment où le Président, Alassane Ouattara a décidé de passer la main à la nouvelle génération, le défi majeur aujourd'hui, c'est de continuer son œuvre dans la paix et la stabilité avec le RHDP. Pour y parvenir, il est important que tous les militants et sympathisants du RHDP puissent établir leurs documents administratifs afin de voter massivement le candidat du RHDP», a indiqué le ministre Adama Coulibaly, parrain de cette cérémonie. Avant de saluer la grandeur du Chef de l'État pour cette



Le ministre Adama Coulibaly a sonné la mobilisation pour l'opération un citoyen une Cni en compagnie du président de Génération gagnante, Diaby Laciné. (PHOTOS DCF)



ment, Diaby Laciné, pour a part, a fait savoir qu'à la veille des échéances électorales de 2020, son mouvement s'engage à sensibiliser, encadrer et accompagner les populations au cours du processus d'enrôlement d'établissement de documents administratifs.

«Notre action permettra aux couches les plus défavorisées d'obtenir leurs pièces administratives. Il s'agira pour nous dans un premier temps d'identifier, sensibiliser et enregistrer notre cible sur toute l'étendue du territoire national. Dans un second temps, d'accompagner cette cible à l'obtention de documents nécessaires à l'établissement de la carte nationale d'identité.

Ensuite la mobiliser à s'inscrire sur la liste électorale et enfin la sensibiliser et l'amener à voter le candidat RHDP. Tout ceci pour la victoire du parti en octobre prochain», a déclaré M. Diaby Laciné.

decision historique. L'émissaire du RHDP a également félicité les responsables de «Génération gagnante» pour leur démarche et pour leur engagement citoyen. «Votre projet trace les sillons de la victoire prochaine du can-

didat du RHDP. Votre action est en phase avec la vision du Président Alassane Ouattara et du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly... La victoire finale de notre candidat dépendra de notre capacité à mobiliser le maximum d'électeurs

à s'inscrire sur les listes électorales. J'appelle à la mobilisation générale de la population et surtout des militants du RHDP pour le succès de l'opération », a invité le ministre. Non sans assurer de son soutien pour la bonne marche du projet.

En sus, le ministre a baptisé les jeunes chargés de l'enrôlement et les a invités à agir avec responsabilité et en équipe, afin de permettre au RHDP de gagner les futures batailles électorales. Le président du mouve-

SOURCE: SERCOM MEF

Présidentielle 2020

Guillaume Soro se prononce sur la non-candidature du Chef de l'État

Le président de Génération et Peuples solidaires (Gps) s'est prononcé sur le discours du Président de la République, Alassane Ouattara, devant les députés et les sénateurs jeudi, à Yamoussoukro. Si de prime abord, Guillaume Soro s'est félicité de cette volonté du Chef de l'État de ne pas vouloir bri-

quer un 3^e mandat, il a estimé que ce dernier, par cet acte, s'est conformé à la Constitution ivoirienne. « Je salue, une fois n'est pas coutume, la décision de se conformer enfin aux dispositions de notre Loi fondamentale, qui lui interdisent formellement de briger un troisième mandat », a-t-il indiqué dans sa déclaration sur sa page Facebook.

Aussi, dans les premières lignes de son intervention, l'ancien président de l'Assemblée nationale a-t-il argué que le fait pour le Président de la République « de réunir le Parlement en Congrès revient à poser le premier acte, incontestablement biaisé, d'une réforme de notre Constitution ». Il s'est aussi insurgé contre



Le président de Génération et peuples solidaires (Gps)

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur BAILLET Benoit Séverin, Maire de la Commune de Guiglo, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant du 28 février 2020 au 28 mars 2020 inclus, est ouverte dans les locaux des services techniques de la Mairie de Guiglo au sujet d'une demande formulée par la Société Southland Kati Côte d'Ivoire représentée par son Directeur Général tendant à obtenir une autorisation de création et d'exploitation d'un dépôt d'hydrocarbures liquides de 2^{ème} classe au sein de son usine sise à Kati dans la Commune de Guiglo.

Monsieur GBOUA Nohinmandjé Marcellin, Chargé du Domaine aux Services Techniques, nommé Commissaire-enquêteur par décision n°005/CG/SGST du 24 février 2020 a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, tous les jours et heures ouvrables, dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Guiglo où un registre est ouvert à cet effet.

Guiglo, le 24 février 2020

BAILLET Benoit Séverin

le fait que le Chef de l'État veuille transférer le pouvoir à une nouvelle génération. Pour lui, c'est au seul peuple d'élire le Président de la République. Il a fait savoir que l'enjeu aujourd'hui est de consolider la démocratie ivoirienne et de renforcer les institutions.

Guillaume Soro, pour des élections apaisées, a par ailleurs réclâmé une nouvelle Commission électorale indépendante (CeI) et demandé la gratuité des cartes nationales d'identité. Il a déclaré qu'il est candidat à l'élection présidentielle d'octobre prochain.

KANATE MAMADOU

BBC
AFRIQUE RECRUITMENT

The British Broadcasting Corporation is recruiting : a **BILINGUAL REPORTER**, a **FIELD PRODUCER** and a **SHOOT EDIT**. All positions will be based in Abidjan, to apply, please visit the link below:

Bilingual reporter :
<https://careerssearch.bbc.co.uk/jobs/job/Bilingual-Reporter/48498>

Field producer :
<https://careerssearch.bbc.co.uk/jobs/job/Field-Producer/48508>

Shoot Edit :
<https://careerssearch.bbc.co.uk/jobs/job/Shoot-Edit/48510>

For further information, please contact the Abidjan bureau on 20.22.82.77